

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

EN GUADELOUPE ET ILES DU NORD

Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Guadeloupe (DTEFP)

Le décret du 17 novembre 1999 crée les Directions du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) des Dom. Il leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

La DTEFP de Guadeloupe constitue l'échelon opérationnel de la mise en œuvre des politiques du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville dans le cadre de ses missions à caractère départemental :

Veiller au respect du droit du travail dans les entreprises

Informer et conseiller les employeurs et les salariés

Mettre en œuvre la politique de l'emploi

Participer à la gestion des mesures d'insertion et de formation

Encourager le développement local

Mettre en œuvre la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Contrôler la recherche effective d'emploi

Au travers de ses missions régionales, la DTEFP de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle.

Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études.

Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens.

Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation. Dans sa mission d'information, la DTEFP diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action

Dans sa mission d'information, la DTEFP diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'actic des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2008 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le Service Etudes Prospective Evaluation Statistiques (SEPES) de la DTEFP de la Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

Avertissement : A partir de mars 2009, de nouvelles catégories de DEFM sont diffusées (A, B, C, D et E) sur les données de Février 2009 et ultérieures.

Avant cette date, les DEFM étaient compatibilisés en 8 catégories (1 à 8). la catégorie 1 était généralement la principale suivie.

Syn	thèse	p.04
LE I	MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE EN 20	800
I II IV V VI VIII	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Catégorie 1) Les femmes à la recherche d'un emploi Les jeunes demandeurs d'emploi Les seniors demandeurs d'emploi Les chômeurs de longue durée Les demandeurs d'emploi handicapés Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation Les demandeurs d'emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle	p.05 p.06 p.06 p.07 p.08 p.09 p.09
X X XI XII XIII	Les demandeurs d'emploi par commune Les autres catégories de demandeurs d'emploi (catégories 2 à 8) Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi L'indemnisation des demandeurs d'emploi Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	p.11 p.12 p.12 p.14 p.15
LES	POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE	EN 2008
I	Vue d'ensemble A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion B- Les dispositifs mis en œuvre 1- L'insertion et la formation des jeunes 2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux 3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	p.17 p.17 p.17 p.17 p.18 p.19
II	Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand A- Les contrats en alternance 1-Le contrat d'apprentissage 2-Le contrat de professionnalisation B- Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité) C- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création) D- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis) E- Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom) F- L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA) G- Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)	p.20 p.20 p.20 p.22 p.23 p.25 p.26 p.27 p.28 p.28
III	Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand A- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) B- Le Contrat d'Avenir (CAV)	p.29 p.29 p.30

Synthèse

En 2008, la situation sur le marché du travail guadeloupéen se détériore. En effet, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont sensiblement plus nombreux même si les offres d'emploi atteignent un niveau jamais enregistré. Entre décembre 2007 et décembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 augmente de 4,0 %. Une hausse aussi importante tranche avec les baisses observées les années antérieures.

Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés (hausses de 7,8 % et 16,1 % sur un an respectivement). Les 50 ans et plus connaissent une situation particulièrement inquiétante : malgré les embellies constatées sur la demande d'emploi les années précédentes, leur nombre progresse toujours fortement et de façon continue. Leurs caractéristiques les pénalisent certainement pour retrouver un emploi. En effet, ils présentent souvent de bas niveaux de formation mais aussi une ancienneté d'inscription plus grande à Pôle emploi qui peut peser sur leur « employabilité ».

Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont par contre relativement épargnés par la hausse générale de la demande d'emploi. Leur nombre ne croît que de 1,4 % en 2008.

La dégradation constatée en 2008 concerne aussi bien les hommes que les femmes. La hausse est cependant un peu plus importante pour les femmes (+5,0 %) que pour les hommes (+2,7 %). Désormais, 57,6 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi sont des femmes. Cette forte proportion n'avait plus été observée depuis 10 ans.

La demande d'emploi de longue durée (inscrits depuis au moins un an) recule très légèrement (-0,2 %), mais profite plutôt aux durées d'inscription les plus courtes. Ainsi, la situation des demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis au moins trois ans) reste également préoccupante. En 2008, leur nombre augmente de 7,1 %.

Il est à noter que près d'un demandeur sur deux a une ancienneté d'inscription au moins égale à un an, contre moins d'un sur quatre dans l'hexagone.

Le flux des inscriptions à Pôle emploi s'est élevé à 49 801 en 2008, en légère baisse de 1,9 %. La fin de contrat ou de mission d'intérim demeure la première cause d'inscription à Pôle emploi et progresse de 10,7 %. Les sorties ont quant à elles fortement diminué de 10,0 % en 2008 pour s'établir à 48 041.

Parallèlement à cette hausse des demandeurs d'emploi, Pôle emploi propose davantage d'offres en 2008 (1 357 offres en moyenne chaque mois soit +2,5 %). Cette hausse concerne tous les secteurs d'activité. Elle est importante en nombre pour les activités tertiaires (78,3 % de l'offre globale).

Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) reste encore élevé en Guadeloupe (22,0 % en juin 2008), enregistrant une petite baisse sur un an (22,7 % en juin 2007).

Dans cette conjoncture dégradée, la situation sur le marché du travail reste préoccupante et justifie la vigilance et l'intervention des pouvoirs publics. Des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en direction des publics les plus exposés au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi.

La principale intervention de l'Etat se distingue dans les exonérations de charges patronales de Sécurité Sociale en faveur des entreprises. C'est l'action de l'Etat la plus importante tant en termes de coût (plus de 300 millions d'euros en 2008) qu'en termes de bénéficiaires (+ de 8 000 entreprises).

L'Etat apporte également son concours directement sur l'emploi en faveur des jeunes. Le contrat d'apprentissage, premier dispositif jeune, associe une formation qualifiante et « diplômante ». Il a intéressé plus d'un millier de jeunes, autant qu'en 2007. Le contrat de professionnalisation dont l'objectif est d'acquérir une qualification professionnelle a enregistré 771 bénéficiaires mais en diminution de 14 % par rapport à 2007.

Par ailleurs, l'Etat intervient dans l'emploi en faveur des publics les plus éloignés, notamment les bénéficiaires des minimas sociaux grâce aux CAV, CIA (contrats secteur non marchand) et CI-RMA, l'ARA (secteur marchand). Globalement les dispositifs destinés aux minimas sociaux ont reculé de 6 % sur un an. Les demandeurs d'emploi de longue durée (ancienneté d'inscription d'au moins un an) sont considérés comme des publics en difficulté face à l'emploi. En conséquence, l'Etat a mis en œuvre des mesures telles que le CAE (secteur non marchand) et le CAE Dom (secteur marchand). Tous deux ont progressé en 2008 respectivement de 15 % et 17 %.

D'autres dispositifs existent, ce sont des aides en faveur de la création d'entreprise (ACCRE, PIJ création) et de la formation (PIJ mobilité) et de l'insertion par l'activité économique.

Globalement, tous dispositifs confondus, 11 300 personnes ont pu bénéficier d'une mesure d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion soient 6,5 % de plus qu'en 2007.

Ce qui a probablement permis de limiter la progression du chômage constatée en 2008.

I Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégorie 1)

La demande d'emploi de catégorie 1 (DEFM1) en données CVS



En 2008, les demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à Pôle emploi sont plus nombreux. En effet, 42 337 personnes sont inscrites dans cette catégorie fin 2008, alors qu'ils étaient 40 707 fin 2007. Ainsi, le nombre de personnes, sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et souhaitant un emploi à plein temps et à durée indéterminée, est en hausse de 4,0 %.

Source : DTEFP. Pôle emploi

CVS : corrigées des variations saisonnières

Evolution des principales catégories de la DEFM1 depuis 2000 (données brutes)

	200	10	200	И	20	12	200	13	200	14	20	65	200	6	200	97	200	8
au 31/12	E volution annualle		Evolution		E volution arrayelle		E volution amuelle		E volution annualle		Evolution		Evolution		Evolution		Evolution	
BU 3 1/12	armuette		arriuette		armuete		arruete		annuelle		annuelle		annualte		armuete		arruelle	
Ensemble	-11,8%	47842	-5,2%	45372	-1,0%	44 937	-1,4%	44 298	-0,1%	44275	+0,6%	44 537	-2,1%	43608	-6,7%	40 707	+4,0%	42 337
dontfemmes	-13,1%	26481	-4,5%	25293	-1,7%	24 866	-1,5%	24 495	-1,0%	24238	+3,0%	24 958	-1,9%	24496	-5,1%	23 252	+5,0%	24 407
dontjeunes (- 25 ans)	-24,3%	6934	-14,1%	5 959	-3,4%	5754	-2,5%	5 608	+5,8%	5 934	-0,7%	5891	-0,2%	5880	-8,8%	5362	+7,8%	5780
dontseniors (+50 ans)	-7,2%	3946	+0,9%	3981	+3,2%	4107	+5,3%	4325	+0,8%	4 360	+6,9%	4661	+4,6%	4874	+0,8%	4912	+16,1%	5702
dont chômeurs d'un an et+	-20,2%	24374	-10,9%	21721	+5,5%	22 905	-4,8%	21 811	-2,6%	21250	+0,4%	21340	+2,5%	21868	-4,6%	20 869	-0,2%	20 837
dontniveaux Vbis etVI	-12,9%	19649	-8,5%	17976	-0,9%	17 808	-5,2%	16 880	-3,0%	16375	-2,5%	15965	-3,4%	15 420	-10,6%	13 792	+1,1%	13 950
dont (cat 1,2,3) travailleurs handicapés	+17,5%	622	-6,4%	582	+8,8%	633	+21,8%	771	+8,2%	834	+7,9%	900	+0,0%	900	+3,2%	929	+1,7%	945

Source : DTEFP, Pôle emploi

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 observée en 2008 touche les deux sexes. Elle est cependant un peu plus importante pour les femmes (+5,0 %) que pour les hommes (+2,7 %).

Cette dégradation concerne également les demandeurs les plus jeunes (+7,8 %) et plus encore les seniors (+16,1 %). Ces derniers sont beaucoup plus nombreux inscrits comme demandeurs d'emploi de catégorie 1 à Pôle emploi. En 2007, leur nombre n'avait

augmenté que de 0,8 %. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Les demandes d'emploi de longue durée, c'est-à-dire celles d'au moins un an, ont globalement bénéficié d'une légère amélioration de leur situation sur le marché du travail a contrario de la tendance générale. Leur nombre est en baisse de 0,2 %. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés est en augmentation de 1,7 % en 2008. Une hausse qui reste toutefois inférieure à celles observées sur la période entre 2000 et 2005.

Part des principales catégories au sein de la DEFM1 (données brutes)

Au 31/12 en %	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008			
Part des femmes / DEFM1	55,4	55,7	55,3	55,3	54,7	56,0	56,2	57,1	57,6			
Part des - 25 ans / DEFM1	14,5	13,1	12,8	12,7	13,4	13,2	13,5	13,2	13,7			
Part des +50 ans / DEFM1	8,2	8,8	9,1	9,7	9,8	10,5	11,2	12,1	13,5			
Part des CLD / DEFM1	50,9	47,9	51,0	49,2	48,0	47,9	50,1	51,3	49,2			
Part des niveaux Vbis et VI/ DEFM1	41,1	39,6	39,6	38,1	37,0	35,8	35,4	33,9	32,9			

Source : DTEFP, Pôle emploi

La détérioration de la situation des femmes est plus importante que celle des hommes. Cela a pour effet d'augmenter la proportion de femmes au sein de la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. En effet, leur part s'élève à 57,6 % fin 2008 contre 57,1 % fin 2007. Cela correspond à son niveau le plus élevé depuis l'année 2000.

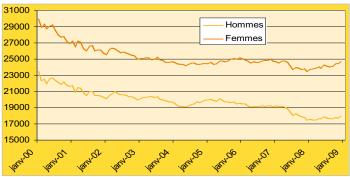
Au regard de l'âge, la situation la plus préoccupante est celle des seniors. Leur nombre augmente fortement en 2008 dans un contexte de hausse. Cela a pour conséquence d'élever leur part. Ils sont désormais 13,5 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1. La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. En ce qui concerne les moins de 25 ans, leur situation s'est égale-

ment dégradée. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 augmente, passant de 13,2 % à 13,7 % en 2008.

Quant aux demandeurs inscrits depuis au moins un an (CLD), leur situation s'améliore très légèrement, dans un contexte global d'augmentation des demandes à Pôle emploi. Pour cette raison, leur situation relative s'améliore plus fortement, leur part diminue de près de 2 points en 2008 pour s'établir à 49,2 %.

II - Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi de catégorie 1 selon le sexe en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi, quelque soit leur sexe, s'est détériorée, mais pas dans la même proportion. La hausse de la demande émanant des femmes est plus importante que celle des hommes (une évolution plus favorable aux hommes est constatée depuis 2005).

En termes de chômage au sens du BIT, l'écart entre les sexes se creuse. En Juin 2008, le taux de chômage des femmes est de 25,7 % et celui des hommes de 18,3 % (7,4 points d'écart). En 2007, le taux des femmes était de 26,1 % et celui des hommes de 19,2 % (6,9 points décart). La situation des hommes s'améliore plus que celle des femmes relativement.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi par sexe (données brutes)

	2000		2008											
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2008/2007	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des CLD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI						
Hommes	21 361	17 930	+2,7%	14,6%	15,0%	47,2%	9,2%	35,6%						
Femmes	26 481	24 407	+5,0%	12,9%	12,3%	50,7%	12,4%	31,0%						
Ensemble	47 842	42 337	+4,0%	13,7%	13,5%	49,2%	11,0%	32,9%						

Source : DTEFP, Pôle emploi

Sur un an, la demande d'emploi de catégorie 1 enregistrée par Pôle emploi a progressé de 2,7 % pour les hommes et de 5,0 % pour les femmes.

La population féminine inscrite à Pôle emploi est plus diplômée que la population masculine. En effet, elle se caractérise par moins de bas niveaux de formation et davantage de diplômées au-delà de Bac +2. Les femmes à la recherche d'un emploi sont par ailleurs moins présentes après 50 ans. La part des femmes

âgées d'au moins 50 ans est inférieure de 2,7 points à celle des hommes. Cependant, en dépit de ces caractéristiques a priori plus favorables à l'emploi, les femmes subissent plus fréquemment le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques métiers (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait moins d'opportunités.

III - Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi de catégorie 1 des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans se détériore au cours de l'année 2008, après une année 2007 plus favorable. Sur la période 2003-2008, la demande d'emploi des moins de 25 ans évolue peu et oscille entre 5000 et 5500 (chiffre CVS).

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégorie 1 (données brutes)

	2000		2008									
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2008/2007	Part des femmes	Part des CLD	Part des niveaux de formation Vbis et VI						
moins de 20 ans	983	967	+15,3%	48,0%	11,2%	23,8%						
20 à 24 ans	5 951	4 813	+6,4%	56,0%	28,4%	11,7%						
25 à 30 ans	9 658	5 700	+3,9%	57,2%	40,4%	13,8%						
Moins de 25 ans	6 934	5 780	+7,8%	54,7%	25,5%	13,7%						
Moins de 30 ans	16 592	11 480	+5,8%	55,9%	32,9%	13,8%						

Source : DTEFP, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans augmente de 15,3 % sur un an. Ces demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un faible niveau de formation. En effet, 23,8 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI).

Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans progresse sensiblement en 2008 (+6,4 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 11,7 % ont un niveau de formation Vbis et VI. Et, plus de deux jeunes sur cinq ont un niveau bac ou un niveau supérieur.

La hausse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 30 ans est

aussi significative en 2008 (+3,9 %). Cette population, surtout féminine et relativement bien formée, se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'au moins un an. En effet, deux jeunes, de 25 à 30 ans, sur cinq, qui souhaitent occuper un emploi, sont à sa recherche depuis au moins un an.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, le taux de chômage⁽¹⁾ au sens du Bureau International du Travail (BIT) demeure très élevé et se distingue particulièrement du taux global. En effet, en juin 2008, il atteint 39,1 %, en légère baisse sur un an (39,8 %) contre 22,0 % pour l'ensemble de la population, également en légère baisse sur un an (22,7 % en juin 2007).

IV - Les Seniors demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : DTEFP, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2008. Le marché du travail de cette catégorie s'est dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Mais depuis 2008, le nombre de seniors s'est fortement accentué et enregistre une évolution croissante de 16,1 % sur un an à fin décembre. Les femmes, plus nombreuses (52,7 %), sont plus touchées que les hommes mais les évolutions demeurent proches.

¹ Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

	2000	2008									
	au 31/12	au 31/12 Evolution 2008/2007		Part des CLD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI					
Hommes	1 995	2 695	+15,2%	60,0%	6,3%	61,0%					
Femmes	1 951	3 007	+16,9%	64,2%	4,6%	60,0%					
Ensemble	3 946	5 702	+16,1%	62,2%	5,4%	60,4%					

Source : DTEFP, Pôle emploi

Si les seniors subissent plus que les autres la dégradation du chômage c'est parce qu'ils cumulent les facteurs aggravants qui sont l'âge, le faible niveau de formation et l'inscription de longue durée au chômage. Ceux-ci les pénalisent dans leur recherche d'emploi.

V - Les chômeurs de longue durée (CLD)

En Guadeloupe, la demande d'emploi de longue durée demeure endémique malgré les baisses observées depuis le début de la décennie. Elle reste à un niveau élevé jamais égalé par aucun autre département français, y compris domien. En 2008, près de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an, contre un sur quatre dans l'hexagone.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus) en données CVS



Source : DTEFP, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an et plus a fortement reculé en 2000. Il a poursuivi sa baisse en 2001 dans une moindre mesure. Mais, depuis 2002, les fluctuations enregistrées n'ont pas donné lieu à une baisse significative et durable. En 2008, leur nombre diminue de 0,2 % mais reste au dessus du seuil de 20 000.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de longue durée (données brutes)

	2000		2008										
	au 31/12	au 31/12 Evolution 2008/2007		Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation Vbis et VI						
CLD 1 à 2 ans	8 844	8 003	-2,7%	57,3%	12,0%	12,9%	30,7%						
CLD 2 à 3 ans	5 393	4 272	-8,2%	59,3%	7,6%	16,8%	35,7%						
CLD 3 ans et +	10 137	8 562	+7,1%	61,4%	2,2%	21,0%	43,0%						
Ensemble des CLD	24 374	20 837	-0,2%	58,7%	7,1%	17,0%	36,8%						

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les chômeurs de longue durée sont moins nombreux fin 2008 que fin 2007. Cette baisse concerne surtout les catégories de chômeurs de longue durée de moins de trois ans d'inscription (-4,7%). En revanche, la catégorie de demandeurs de très longue durée (plus de trois ans) a vu sa situation se détériorer fortement sur le marché du travail (+7,1%).

Les facteurs aggravants du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI.

VI - Les demandeurs d'emploi handicapés

DEFM TH Catégories 1, 2, 3 (données CVS)



Source : DTEFP, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi Handicapé représente 1 168 en 2008 en données brutes.

En progression de 2,9 % par rapport à 2007 (référence catégories 1,2,3). Ils représentent 2,4 % de l'ensemble de la demande (part deux fois inférieure à la moyenne nationale). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi

ont une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'absence de structure en faveur des handicapés rend plus difficile les possibilités d'insertion en faveur de l'emploi. La croissance de la demande d'emploi TH, depuis 2001, ne reflète pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public. Mais souligne peut-être une volonté plus forte de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'inscription à Pôle emploi. Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est faible (3,3 %), la part des 50 ans et plus culmine à 21,6 %.

Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés : Une forte proportion des demandeurs ont un niveau de formation faible. 41,7 % des demandeurs ont un niveau équivalent à celui de fin de collège (4ième, 3ième).

Une forte présence en chômage longue durée (52,2 %) qui rend leur employabilité encore plus difficile.

Caractéristiques des demandeur d'emploi handicapés (catégories 1,2,3)

	2000		2008									
	au 31/12	au 31/12 Evolution 2008/2007		Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des CLD 1 an et +	Part des niveaux de formation Vbis et VI					
Hommes	310	586	-0,2%	3,2%	21,3%	64,3%	43,3%					
Femmes	371	582	+6,2%	3,4%	21,8%	40,0%	40,0%					
Ensemble	681	1 168	+2,9%	3,3%	21,6%	52,2%	41,7%					

Source : DTEFP, Pôle emploi

VII Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Caractéristiques de la DEFM selon le niveau de formation

	200	00			20	08		
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des CLD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 054	2,2%	1 770	4,2%	66,4%	8,2%	8,6%	38,4%
Niveau III (Bac+2)	2 2 1 6	4,6%	2 905	6,9%	63,9%	19,1%	5,4%	39,8%
Niveau IV (Bac)	6 234	13,0%	7 319	17,3%	66,0%	23,3%	6,3%	44,0%
Niveau V (BEP-CAP)	18 137	37,9%	16 090	38,0%	54,9%	15,0%	9,1%	50,3%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 125	12,8%	5 060	12,0%	58,0%	10,5%	15,6%	55,4%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	13 524	28,3%	8 890	21,0%	52,1%	2,9%	29,9%	54,7%
Non Précisé	552	1,2%	303	0,7%	45,9%	53,1%	6,9%	8,3%
TOTAL	47 842	100,0%	42 337	100,0%	57,6%	13,7%	13,5%	49,2%

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP BEP (38,0 %). Ils sont 28,4 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 11,1 % à avoir un niveau supérieur en 2008.

Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage.

Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 45,0 % des moins de 30 ans ont atteint au moins le niveau bac. 39,6 % ont un niveau de formation CAP BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes étant scolarisées plus longtemps que leurs ainés. On retrouve ce fort niveau de formation également parmi les jeunes inscrits à Pôle emploi.

A l'inverse, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ne sont que 24,3 % à avoir atteint au moins le niveau bac. Ils ont en grande partie atteint le niveau de formation CAP BEP (38,8 %), mais plus d'un tiers ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,7 % des demandeurs, sont nettement surreprésentés parmi ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la maitrise.

Ceux ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 15,0 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio.

Finalement, les jeunes les plus diplômés, de niveau 3ième cycle ou diplôme d'ingénieur sont les moins représentés à Pôle emploi (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles, les dispositifs de soutien peuvent aussi expliquer la sous-représentation des plus jeunes.

Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les CLD sur les niveaux les plus faibles.

VIII - Les demandeurs d'emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle

Les caractéristiques de la DEFM1 selon la catégorie socioprofessionnelle (Données brutes)

	20	000				20	08		
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des CLD 1 ans et +	part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2 831	5,9%	1 806	4,3%	12,7%	14,0%	14,1%	51,9%	67,1%
Ouvriers spécialisés	3 357	7,0%	2 203	5,2%	13,8%	10,3%	17,9%	50,9%	50,8%
Ouvriers qualifiés	4 714	9,9%	3 046	7,2%	3,8%	6,7%	22,1%	48,1%	39,7%
Employés non qualifiés	10 815	22,6%	12 052	28,5%	70,3%	20,2%	9,8%	48,9%	43,2%
Employés qualifiés	22 864	47,8%	20 528	48,5%	68,5%	10,7%	13,6%	50,8%	24,8%
Agents Maîtrises Techniciens	1 037	2,2%	1 182	2,8%	44,1%	10,8%	12,1%	41,6%	3,3%
Cadres	945	2,0%	1023	2,4%	44,8%	2,8%	22,4%	40,7%	1,9%
Non Précisés	1 279	2,7%	497	1,2%	49,5%	59,6%	6,6%	16,3%	11,1%
TOTAL	47 842	100%	42 337	100%	57,6%	13,7%	13,5%	49,2%	32,9%

Source : DTEFP, Pôle emploi

En 2008, les demandeurs d'emploi se concentrent surtout chez les employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Presqu'un demandeur d'emploi sur deux est un employé qualifié (48,5 %). Et, plus d' un sur quatre est un employé non qualifié (28,5 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi sont des employés (77 %). En revanche, très peu de cadres sont inscrits comme demandeurs d'emploi. Seulement 2,4 % des inscrits sont des cadres.

Les femmes sont surreprésentées parmi ces catégories d'employés. En effet, environ 70 % des employés inscrits comme demandeurs d'emplois sont des femmes. Par contre, on ne les rencontre pratiquement pas chez les ouvriers et les manœuvres. Les seniors sont plus fréquemment à la recherche d'un emploi lorsqu'ils se situent dans les catégories d'ouvriers, rencontrées le

plus souvent dans l'agriculture et dans l'industrie mais aussi parmi les cadres.

Sur les 1 023 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,4 % des demandeurs), deux sur cinq le sont depuis au moins un an (41,7 %). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. Les agents de maîtrises et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure à un an plus faible. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, près d'un demandeur d'emploi sur deux (49,2 %) est inscrit depuis un an et plus au chômage.

IX - Les demandeurs d'emploi par commune

La demande d'emploi de catégorie 1 par commune en décembre 2008

	То	otal	Fen	nmes	Moins	le 25 ans	Plus de	50 ans	Chôma Iongue		Niv formation Vb is et VI	
	2008	Evolution annuelle	2008	Evolution annuelle	2008	Evolution annuelle	2008	Evolution annuelle	2008	Evolution annuelle	2008	Evolution annuelle
ABYMES(LES)	6 312	+6,2%	3 713	+5,9%	861	+9,5%	767	+19,5%	3 262	+5,8%	2 043	+3,7%
ANSE-BERTRAND	517	-2,3%	292	-3,0%	84	+13,5%	65	+12,1%	286	-5,3%	170	-11,0%
BAIE-MAHAULT	2 172	+9,4%	1 330	+9,5%	312	+14,3%	230	+13,3%	1 007	+10,2%	527	+1,2%
BALLIF	631	+4,0%	361	+4,9%	81	-12,9%	100	+31,6%	334	+1,2%	237	+8,2%
BASSE-TERRE	1 391	-0,7%	809	+0,9%	201	-5,6%	224	+20,4%	751	-2,6%	492	+0,2%
BOUILLANTE	823	+2,2%	469	+3,3%	118	+1,7%	113	+3,7%	382	-10,3%	240	-5,9%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2 117	+1,7%	1 184	+6,0%	298	+13,3%	309	+5,8%	1 154	+1,1%	805	-1,1%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	217	-11,4%	134	+1,5%	28	-15,2%	30	+0,0%	99	-9,2%	87	-8,4%
GOURBEYRE	806	-3,6%	488	+2,1%	103	-18,9%	114	+3,6%	469	-1,9%	266	-1,8%
DESIRADE(LA)	135	+8,0%	74	+0,0%	28	+55,6%	11	+37,5%	60	-6,3%	60	+3,4%
DESHAIES	403	+4,4%	222	+5,2%	41	+7,9%	65	+41,3%	216	+0,5%	129	-2,3%
GRAND-BOURG	472	+7,5%	266	+7,7%	66	+13,8%	65	+27,5%	169	-15,9%	183	+1,7%
GOSIER(LE)	2 540	+5,1%	1 457	+4,7%	318	+19,5%	353	+13,5%	1 178	-4,7%	753	-1,4%
GOYAVE	724	+4,0%	451	+5,9%	97	+15,5%	79	-1,3%	371	+8,5%	214	+3,4%
LAMENTIN	1 500	+3,7%	858	+5,1%	200	+3,6%	214	+17,6%	737	-4,4%	489	+7,5%
MORNE-A-L'EAU	1 848	+1,3%	1 039	+2,2%	268	+13,6%	237	+9,2%	984	-0,1%	614	-4,8%
MOULE(LE)	2 200	+4,4%	1 223	+3,9%	299	+3,5%	291	+18,8%	1 177	+3,2%	741	+3,2%
PETIT-BOURG	1 644	+4,4%	952	+9,2%	193	+6,6%	225	+21,0%	794	-0,1%	429	-2,3%
PETIT-CANAL	834	+3,5%	453	+5,1%	135	+29,8%	111	+15,6%	433	-0,9%	290	-2,0%
POINTE-A-PITRE	1 955	+0,7%	1 121	+2,4%	257	+11,3%	280	+14,3%	1 045	-4,2%	579	-2,9%
POINTE-NOIRE	750	-7,1%	417	-8,8%	115	+18,6%	74	-1,3%	381	-15,0%	258	-16,8%
PORT-LOUIS	632	+9,9%	359	+5,9%	102	+24,4%	80	+33,3%	333	-2,6%	203	+2,5%
SAINT-BARTHELEMY	96	-11,1%	60	-16,7%	7	+16,7%	19	+72,7%	35	+6,1%	17	-5,6%
SAINT-CLAUDE	779	-5,1%	435	-2,7%	108	-9,2%	91	+7,1%	428	+1,7%	202	-11,4%
SAINT-FRANCOIS	1 601	+14,5%	860	+13,3%	201	+9,8%	215	+19,4%	717	+5,0%	550	+14,6%
SAINT-LOUIS	200	-6,1%	104	+3,0%	20	-25,9%	26	+13,0%	89	-8,2%	87	-2,2%
SAINT-MARTIN	2 560	+8,2%	1 596	+6,5%	330	+1,2%	436	+23,5%	748	-3,2%	1 156	+9,6%
SAINTE-ANNE	2 236	+8,0%	1 274	+7,8%	318	+16,9%	316	+19,7%	1 085	+4,2%	758	+2,8%
SAINTE-ROSE	2 074	+2,6%	1 190	+5,2%	284	+7,2%	249	+7,8%	1 008	-5,4%	681	-2,3%
TERRE-DE-BAS	59	+7,3%	29	-9,4%	9	+28,6%	8	-11,1%	35	+34,6%	33	+17,9%
TERRE-DE-HAUT	94	+36,2%	41	+7,9%	16	+33,3%	16	+45,5%	38	+15,2%	34	+36,0%
TROIS-RIVIERES	858	-0,5%	473	+2,6%	98	-5,8%	125	+25,0%	469	-1,7%	253	+10,5%
VIEUX-FORT	154	+12,4%	83	+9,2%	30	+36,4%	14	-6,7%	80	-2,4%	44	+2,3%
VIEUX-HABITANTS	812	-3,6%	485	+1,9%	105	-13,2%	132	+23,4%	413	-8,2%	282	-5,7%
codes inconnus	191	+15,8%	105	+36,4%	49	+14,0%	18	+20,0%	70	+11,1%	44	+15,8%
Total	42 337	+4,0%	24 407	+5,0%	5780	+7,8%	5 702	+16,1%	20 837	-0,2%	13 950	+1,1%

Source : DTEFP, Pôle emploi

La hausse de la demande d'emploi de catégorie 1 en 2008 concerne la majorité des communes de Guadeloupe, une dizaine d'entre elles étant en baisse. Les hausses comme les baisses d'une commune à une autre peuvent être d'amplitude élevée, en lien avec la demande d'emploi de référence de 2007.

Au niveau des territoires, ce sont les communes proches de Basse-Terre qui résistent le mieux en 2008, le chef-lieu donnant l'exemple avec une baisse de la demande d'emploi de 0,7 % sur un an. Gourbeyre et Saint-Claude observent des baisses non négligeables. Le Nord Basse-Terre et la Grande Terre sont plus lourdement touchés avec augmentation quasi générale de la demande d'emploi au niveau des communes.

Anse-Bertrand fait exception, A Marie-Galante, seul Grandbourg est en hausse.

Les jeunes et les 50 ans et plus sont ceux qui voient leur situation se dégrader le plus entre 2007 et 2008 (+7,8 % et +16,1 % de hausse de la demande respectivement).

Dans la majorité des communes, la situation des jeunes se dégrade. Dans huit communes, ce n'est pas le cas.

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ils connaissent des progressions de la demande à deux chiffres dans la majorité des communes de l'archipel.

La demande d'emploi de longue durée, globalement en très légère baisse, a diminué dans deux communes sur trois.

X - Les autres catégories de demandeurs d'emploi (catégories 2 à 8)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	20	00					2008			
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2008/2007	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des CLD	niveaux Vbis et VI
Catégorie 1	47 842	87,4%	42 337	77,1%	+4,0%	57,6%	13,7%	13,5%	49,2%	32,9%
Catégorie 2	2 837	5,2%	4 496	8,2%	+3,2%	85,3%	8,6%	16,1%	53,6%	39,9%
Catégorie 3	641	1,2%	1 616	2,9%	-4,8%	64,3%	16,9%	17,3%	47,7%	34,7%
Catégorie 4	898	1,6%	970	1,8%	+18,6%	62,7%	21,0%	5,7%	5,1%	14,3%
Catégorie 5	447	0,8%	2 417	4,4%	+25,5%	68,1%	11,8%	8,3%	16,3%	23,3%
Catégorie 6	1 940	3,5%	2 645	4,8%	-3,9%	60,8%	9,7%	10,1%	58,4%	18,3%
Catégorie 7	108	0,2%	282	0,5%	+11,9%	85,1%	5,0%	15,2%	57,1%	27,3%
Catégorie 8	26	0,0%	126	0,2%	-7,4%	57,1%	12,7%	15,1%	55,6%	16,7%
Toutes catégories	54 739	100,0%	54 889	100,0%	+4,3%	60,9%	13,1%	13,3%	47,8%	32,0%

Source : DTEFP, Pôle emploi

Malgré la hausse de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 enregistre une baisse globale entre 2000 et 2008. La demande d'emploi toutes catégories confondues a très légèrement augmenté sur la période. La demande en catégories 2 à 8 s'est fortement accrue, passant de 6 897 en 2000 à 12 552 actuellement. Ces catégories pèsent désormais près de 23,0 % en 2008 contre 12,6 % en 2000. En revanche, les catégories 1 et catégories 2 à 8 evoluent dans des proportions voisines entre 2007 et 2008.

Les demandeurs d'emplois à temps partiel (cat. 2) sont massivement des femmes (85,3 %). Et les jeunes de moins de 25 ans sont

surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi à durée limitée en catégories 3 (16,9 %). Ils sont également surreprésentés en catégorie 4 (21,0 %). Cette catégorie regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Toutes catégories confondues, ils sont 13,1 %. Les catégories 6, 7 et 8, qui regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures, représentent 5,5 % de la demande totale contre 3,7 % huit années plus tôt. Il s'agit fréquemment de femmes et ces demandes sont plutôt anciennes. Presque trois sur cinq ont un an et plus.

XI - Les flux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en cat.1)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure en 2008
Licenciement économique	2 386	2 394	2 192	2 283	2411	2 485	1 859	1 681	1 780	3,6%
Autre licenciement	2116	2 4 4 9	2713	2 938	2 828	2 866	3 128	3 136	2887	5,8%
Démission	1 648	1888	1 747	1 678	1 680	1 509	1 573	1 586	1 462	2,9%
Fin de contrat et de mission d'intérim	12316	12 217	10 670	11 743	11 252	10 747	9 751	8 847	9 790	19,7%
Reprise d'activité après interruption	390	769	1 360	1 262	766	775	889	1 296	1 547	3,1%
1ère entrée	9 825	9210	8 018	8 286	8 166	7 749	7 765	6 956	6443	12,9%
Autres cas	19729	22 533	19 594	20 942	23 823	25 983	27 443	27 263	25 892	52,0%
Total	48 410	51 460	46 294	49 132	50 926	52 114	52 408	50 765	49 801	100%

Source : DTEFP, Pôle emploi

En 2008, le total des inscriptions à Pôle emploi a diminué par rapport à l'année précédente (-1,9 %). Ils sont 49 801 inscrits fin 2008. Dans plus d'un cas sur deux, le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en cat.1)

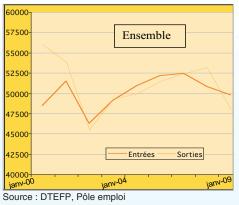
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure en 2008
Reprise emploi	5 954	5 265	5618	5 440	4743	4 564	5 141	5 593	5 514	11,5%
Entrée en stage	2012	1573	2 189	2438	2 527	1 544	1 407	1 050	1076	2,2%
Arrêt de recherche	3 258	2 365	2 3 5 6	2 288	2375	2 255	2306	2 057	1579	3,3%
Radiations administratives	927	464	1 569	2779	2 440	2 569	1 902	1 158	773	1,6%
Absences au contrôle	37 043	38 932	29 348	32 006	32 916	35 272	35 965	37 715	33 261	69,2%
Autres	6 869	5 248	4 462	4 305	4 908	5 295	5 655	5 626	5 838	12,2%
Total	56 063	53 847	45 542	49 256	49 909	51 499	52 376	53 199	48 041	100,0%

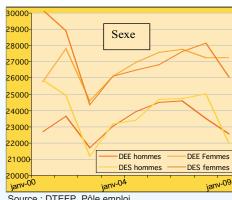
Source : DTEFP, Pôle emploi

Les sorties ont diminué de 10,0 % en 2008 pour s'établir à un total de 48 041. Les absences au contrôle constituent plus des deux tiers des motifs de sortie. Il s'agit des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle ils ne

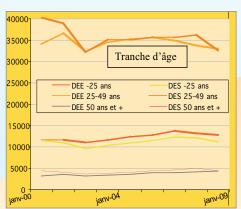
souhaitent pas maintenir leur inscription auprès de Pôle emploi; même si, a priori, il s'agit en partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Du fait de cette imprécision, les autres motifs de sorties sont mal estimés.

Flux annuels - Entrées et Sorties - des demandeurs d'emploi en cat.1

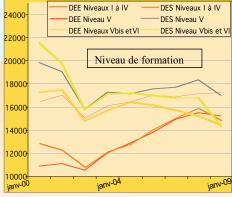




Source : DTEFP, Pôle emploi



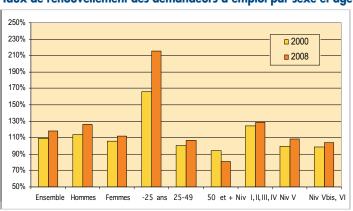
Source : DTEFP, Pôle emploi



Source : DTEFP, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les flux d'entrées et de sorties demeurent à des niveaux proches. Mais sur la dernière année, les flux de sorties sont bien inférieurs à ceux des entrées ce qui explique l'augmentation du stock de demandeurs d'emploi. En 2007, les flux de sortie étaient plus élevés que les flux d'entrée. La situation était diamétralement opposée. Le taux de renouvellement (moyenne des entrées et des sorties / stock de DEFM de catégorie 1) s'établit à 118 % en 2008 contre 109 % huit ans plus tôt.

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi par sexe et âge



L'augmentation de ce taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2008, le taux de renouvellement est de 112 % pour les femmes et de 126 % pour les hommes. Il atteint 215 % chez les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de ce public. Le taux de renouvellement est également plus élevé quand le niveau de formation est plus important.

Source : DTEFP, Pôle emploi

XII - L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2000 à 2008

Au 31/12	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2008/2000
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	13 144	13 478	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	-7,2%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	3 902	3 973	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	+32,7%
Chômeurs indemnisés tous régimes	17 046	17 451	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	+2,0%
Taux de couverture (3)										
Taux guadeloupéen Taux hexagonal	31,7% 55,0%	33,7% 60,0%	36,9% 63,0%	38,7% 63,6%	37,3% 61,9%	36,4% 59,1%	34,7% 59,8%	33,9% 60,2%	33,5% 60,7%	+1,8 pt +5,7 pt

Source : DTEFP, Pôle emploi

Entre 2000 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a progressé de 2,0% en Guadeloupe et s'établit à 17 383 en fin de période. Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi, a atteint 33,5 % fin 2008. Toutefois, il est en recul de 0,4 point sur un an.

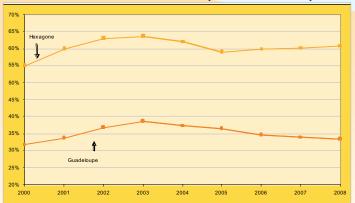
Au cours de la période (2000 à 2008), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003. La baisse enregistrée entre 2003 et 2008 résulte de la diminution du nombre des bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la hausse du nombre de personnes en ASS, Al ou

ATA. Ces évolutions sont imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par Pôle emploi. Le basculement a du s'opérer vers le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). En effet, Le nombre

de bénéficiaires du RMI a augmenté de 8 % entre 2003 et 2004 alors que sa progression annuelle n'a jamais dépassé 4 % les autres années (sur la période de 2000 à 2008).

Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est demeuré inférieur de plus de vingt points à la moyenne hexagonale.

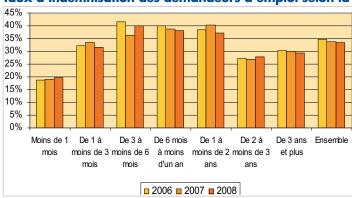
Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi au 31/12 de chaque année



Source : DTEFP, Pôle emploi

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amoindrissent avec la durée d'inscription, avant de remonter au-delà de trois ans. Toutefois cette explication est insuffisante car le taux de couverture ne culmine qu'à 40,2 % (de 3 mois à moins de 6 mois d'inscription) en Guadeloupe alors que la moyenne hexagonale est de 60 %. Il faut donc aussi invoquer le fort taux de rejet des demandes d'indemnisation à des personnes ayant insuffisamment travaillé pour obtenir les droits requis.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Source : DTEFP, Pôle emploi

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription

		Femmes				Hom	mes		Ensemble				
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008	
moins de 25 ans	16%	15%	17%	15%	23%	21%	21%	21%	19%	18%	19%	18%	
25 à 29 ans	30%	28%	27%	27%	32%	31%	31%	32%	31%	29%	29%	29%	
30 à 49 ans	36%	34%	32%	32%	42%	42%	42%	41%	39%	37%	36%	36%	
50 ans et plus	51%	47%	45%	43%	52%	51%	49%	46%	51%	49%	47%	44%	
Ensemble	34%	32%	31%	31%	39%	39%	38%	38%	36%	35%	34%	33%	

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le moins pris en charge, moins de un sur cinq est indemnisé. En fait, la couverture du chômage augmente avec l'âge et la constitution de droits.

Sur la période allant de 2005 à 2008, le taux d'indemnisation des femmes se dégrade davantage que celui des hommes. Une dégradation qui s'accentue avec l'âge des femmes. Plus elles sont âgées plus le taux d'indemnisation s'affaiblit au cours de la période.

XIII - Les offres d'emplois enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (flux cumulés) par grand secteur d'activité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Agriculture	156	130	181	171	179	301	366	404	453	+12,1%
Industrie	894	933	932	799	905	847	837	1151	1210	+5,1%
B.T.P.	1 057	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 873	+0,3%
Tertiaire	9 512	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 750	+2,3%
TOTAL	11 619	11 512	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	+2,5%
Moyenne mensuelle	968	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	+2,5%

Source : DTEFP, Pôle emploi

Pôle emploi propose davantage d'offres en 2008. Leur nombre a augmenté de 2,5 % (après 21% en 2007) et atteint un niveau jamais enregistré depuis 10 ans. Cette augmentation concerne tous les secteurs d'activité. Elle est particulièrement importante en nombre pour les secteurs du tertiaire et du BTP.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type de contrat

		CDD>12	CDD de 7 à	CDD de 1 à	Interim > 1	ı		
	CDI	CDD> 12			interim > 1	CDD < 1mois	Interim < 1	Total
		mois	12 mois	6 mois	mois		mois	
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 3 7 5	1 048	2782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
Evolution 2008/2007	-13,6%	-3,7%	+21,8%	+12,9%	+50,6%	-64,2%	+71,0%	+2,5%

Source : DTEFP, Pôle emploi

En 2008, les offres de tous les types de contrat ont globalement progressé (+2,5 %) mais cela cache de fortes disparités. Les offres en contrat à durée indéterminée diminuent de 13,6 %.

Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) de moins de un mois et de plus de douze mois diminuent également (respectivement de 64,2 et 3,7 %). Les offres en CDD de un à douze mois progressent sensiblement.

Les offres en contrat d'intérim sont en forte hausse (+53,5%) même si leur volume reste minoritaire sur l'ensemble des offres.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

	Contrat	Contrat	Contrat en	Autres	Total
	"normal"	"aidé"	alternance	Auties	Total
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
Evolution 2008/2007	+13,5%	+28,9%	-3,0%	+300,0%	+24,0%

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2008 sont globalement en augmentation.

Mais les contrats « normaux » sont en recul de 9,2 %. Les contrats « aidés » ont bien progressé avec une augmentation de 9 %. Les autres contrats progressent fortement (+82,6 %) mais sur des volumes moindres.

Source : DTEFP, Pôle emploi

Les métiers les plus offerts par les employeurs en 2008 à pôle emploi

For the conference of the Conf		d	ont
Familles professionnelles (Fap)	Total	CDI et CDD) > 12 mois
		Nombre	Part
Professionnels de l'animation socioculturelle	1 024	163	16%
Secrétaires bureautiques et assimilés	905	350	39%
Jardiniers salariés	714	111	16%
Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	624	209	33%
Maçons	551	164	30%
Agents administratifs divers	531	144	27%
Agents d'entretien d'établissements collectifs	465	110	24%
Cuisiniers	422	189	45%
Caissiers	400	124	31%
Aides à domicile et aides ménagères	389	59	15%
Assistantes maternelles	346	54	16%
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	302	44	15%
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	271	136	50%
Serveurs de cafés restaurants	264	93	35%
Employés de libre service	233	74	32%
Coiffeurs, esthéticiens	219	105	48%
Agents de sécurité et de surveillance	216	70	32%
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, gros oeuvre	210	39	19%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	189	23	12%
Formateurs	188	78	41%
Éducateurs spécialisés	181	121	67%
Agriculteurs salariés	175	36	21%
Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	174	32	18%
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	173	23	13%
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	166	27	16%
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	166	54	33%
Secrétaires de direction	154	82	53%
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	150	91	61%
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	149	95	64%
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	147	46	31%
Total des 30 premiers	10 098	2 946	29%
Ensemble des offres enregistrées	16 286	5 692	35%

Source : DTEFP, Pôle emploi

Sur un total de 16 286 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2008, 10 098 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 62 % des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés et spécialisés. 35 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats durables, c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de douze mois. Toutefois ce taux est très variable selon les métiers (de 12 % à 67 %) mais a reculé sur un an (il valait 40 % en 2007).

Il faut nuancer ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne. En effet, plus de 77 000 déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par la CGSS au cours de l'année 2008. Un nombre qui croît de 26% par rapport à 2007.

I - Vue d'ensemble

A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Département intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RMI) par l'intermédiaire de la Mission Locale et de l'agence d'Insertion.

La Région dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures du Plan de cohésion sociale (Civis, Contrat d'avenir, CI-RMA)
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé
- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)
- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'Illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Pour remplir ses missions, l'Etat intervient par la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, qui délègue à la DTEFP de la Guadeloupe une dotation de **61 millions d'euros** en 2008 dont 57 millions versés à l'ASP (ex-Cnasea) pour la rémunération des emplois aidés.

L'Etat paye des allocations en faveur des demandeurs d'emploi dans le cadre AC-FNE, ASS, AI, AFF, CS (2) etc. dont le montant s'est établit à **50 millions d'euros** versés à Pôle emploi (ex-Assédic) en 2008.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation, l'Etat a versé à la Collectivité Régionale **22 millions d'euros** au titre du contrat d'apprentissage.

La DTEFP de la Guadeloupe a mobilisé une dotation de **19 millions d'euros** au titre du programme FSE pour l'année 2008 au titre nouveau Programme Opérationnel 2007-2013. Cela permet de cofinancer des projets dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la cohésion sociale.

Outre ces aides directes, la politique de l'emploi dans les Dom passe par une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (LOPOM). Ces exonérations concernent l'ensemble des entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises de certains secteurs quelle que soit la taille. Le montant total des exonerations s'élève à **300 millions d'euros** en Guadeloupe en 2008.

B- Les dispositifs mis en œuvre

1- L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Contrat d'apprentissage	962	724	898	1 014	1 138	936	763	1 121	1 102
Contrat de qualification (jeunes)	494	583	621	707	621	76	7777	/////	////
Contrat d'adaptation	1	3	6	1	3	0			
Contrat d'orientation	58	91	71	82	57	0	/////		
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)	/////	/////		/////	/////	501	610	791	699
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	771	686	560	255*	116*	43*	45*	4*	////
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	519	518	708	711		/////	/////	/////	
Civis**	/////	/////		/////	11	1 004	2 813	1 735	2 139
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	7////	/////	7	19	29	25	71	68	////
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	/////	/////	/////	////	12	24	20	14	////
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité	11///					56	184	176	83
Projet Initiative Jeune (PIJ)	11///	715	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921
- dont Création d'Entreprise	/////	490	744	729	875	622	428	285	195
- dont Mobilité		225	743	711	729	704	739	719	726
Total des aides	2 805	3 320	4 358	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913	4 944

*Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants

Source : Dares, DTEFP, Mission Locale, Pôle emploi

Le nombre de dispositifs en faveur des jeunes est en recul depuis 2005. Il s'est réduit de moitié en quatre ans. Seules cinq dispositifs demeurent en vigueur en 2008.

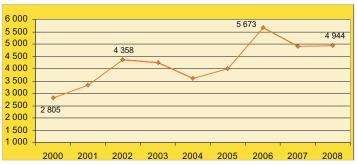
Toutes les mesures jeunes sont en baisse par rapport à 2007 sauf le Civis. La diminution est plus accentuée pour le contrat de professionnalisation (-12 %). Le dispositif PIJ est en baisse globalement de 8 % en 2008 mais cela ne concerne que le volet « création d'entreprise » qui se replie encore cette année de 32 %. Depuis 2006, le dispositif PIJ création d'entreprise n'a pas cessé de décroître. Au nombre de 875 en 2004, le PIJ création a chuté de 78 % en 4 ans. Cette diminution s'explique d'une part par une réorientation du dispositif

vers les publics prioritaires : jeunes demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi. D'autre part, les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Le volet « formation » du PIJ poursuit sa progression entamée depuis 2006.

² AC-FNE (Allocation conventionnelles fonds National pour l'Emploi), ASS (Allocation spécifique de solidarité), AI (Allocation d'insertion), AFF (Allocation de Fin de Formation), CS (congés de solidarité).

Le nombre de contrat d'apprentissage se maintient au même niveau que celui de l'année précédente. Quant aux bénéficiaires d'un parcours Civis, leur nombre augmente de 23 % par rapport à 2007 mais reste encore inférieur de 24 % par rapport à 2006.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2000



En dépit de la baisse du nombre de mesures dédiées aux jeunes (cinq dispositifs en 2008 contre sept en 2007), Le nombre total de personnes entrées dans un dispositif demeure au même niveau en 2008 que celui de l'année précédente (+0,6 %).

Source: Dares, DTEFP, Mission Locale, Pôle emploi

2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

Stages et contrats du secteur marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
SIFE Collectifs	1 798	1 518	1 519	1 457	2 128				
SIFE Individuels	1 067	893	1 009	1 449	1 144				
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	171	120	205	256	228				
Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)	1 920	1 154	994	1 078	1 137	1 173	1 056	1 060	1 248
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)			394	370	312	275	243	231	160
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)						13	132	163	101
Total	4 956	3 685	4 121	4 610	4 949	1 461	1 431	1 454	1 509

Source : DTEFP, Pôle emploi, CGSS, ASP

Les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi dans le secteur marchand sont au nombre de trois. En 2008, 1 508 chômeurs ont pu bénéficier d'un emploi aidé soit un chiffre en légère hausse par rapport à celui de 2007 (+4 %). Le Contrat d'Accès à L'Emploi (dispositif spécifique aux Dom) demeure la principale mesure depuis le transfert de la formation professionnelle au Conseil Régional. Il s'améliore de 17 % sur un an.

Toutefois, le nombre total des bénéficiaires pour l'année 2008 se situe bien en deçà de celui de 2004 qui avoisinait les 5 000 contrats d'aide à l'emploi dans ce secteur. En effet, la priorité gouvernementale a été donnée aux exonérations de charges sociales par la loi pour l'Outre-mer (Lopom).

Contrats du secteur non marchand depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Contrat Emploi Solidarité (CES)	4 272	3 361	2 963	2 235	2 634	1 348			
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 790	2 705	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*,	
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-NM)							1 954	3 692	4 258
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 828	4 821	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246	506
Contrat d'Avenir (CAV)						609	1 892	1 420	1 165
Total	11 890	10 887	9 759	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505	6 076

*Renouvellement uniquement

Le remplacement des contrats CES et CEC par le contrat CAE est plus qu'un succès. Avec plus de 4 000 contrats enregistrés au cours de l'année 2008, le nombre de personnes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi se situe au même niveau que celui de l'année 2003.

Les contrats CAV diminuent au profit des CIA. L'Agence Départementale d'Insertion (ADI) a choisi de contractualiser davantage de CIA en 2008 en contrepartie d'une baisse des contrats d'avenir.

3- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exonération 1e salarié	1 689	1 480							
Abattement forfaitaire pour				/////		/////	/////	/////	
l'embauche de salarié	2 031	1 440	1 365						
à temps partiel									
Chômage partiel	/////	/////							
Nombre d'heures autorisées		/////	78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971
Nombre d'heures indemnisées			30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029
Association intermédiaire									
Nombre	18	16	16	14	11	13	11	7	6
Nombre d'heures " prestées "	385 617	285 193	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd	nd
Nbre de salariés (ETP)*	250	185	141	130	79	58	35	nd	nd
Salariés mis à disposition	608	330	580	426	215	123	55	nd	nd
Entreprise d'Insertion									
Nombre	15	10	15	29	32	27	26	16	28
Postes aidés	140	135	172	179	247	235	234	218	299
Atelier Chantier d'Insertion	/////								
Nombre		/////					3	19	21
Postes aidés							45	300	450
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)									
Régime mandataire : Nbre heures	198 900	159 968	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545
Nbre de salariés (ETP)*	129	104	116	111	89	79	69	51	89
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	316	172	218	265	178	163	178	131	153
Régime prestataire : Nbre heures	358 208	388 312	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455
Nbre de salariés (ETP)*	233	252	423	755	725	528	748	990	1 176
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	352	200	852	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727
Chèque conseil (attribué)	6 120	7 572	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128
ACCRE (Nombre de bénéficiaires)	524	334	182	119	66	108	190	470	912
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)									
Projet Initiative Jeune (PIJ)		253	577	835	743	648	375	291	203
Nbre d'entreprises créées	////								

*Equivalent temps plein Source : DTEFP, CGSS

En 2008, le niveau d'heures de chômage partiel est reparti à la hausse. En effet, les entreprises de Guadeloupe ont beaucoup plus recouru à ce type de mesure. Le nombre d'heures indemnisées est aussi important que celui des heures autorisées. En 2008, l'Etat a dépensé plus de 150 000 euros au titre du chômage partiel pour un effectif de 443 salariés émanant de 43 entreprises. Les difficultés de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) perdurent et sont plus fortement ressenties par les Associations Intermédiaires (AI). Ces dernières sont en effet mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales. De plus, elles ont l'obligation d'accompagner et de former les personnes en insertion. Cette règle n'est pas nécessaire dans le privé. En 2008, seules 6 associations relèvent de l'IAE, elles étaient 18 en 2000.

Quant aux Entreprises d'Insertion (EI), leur nombre progresse. Le nombre d'El a presque doublé en un an et retrouve un niveau proche de celui de l'année 2005. Le nombre de postes conventionnés s'établit à 299 ce qui correspond à 11 postes en moyenne par El. Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) poursuivent leur montée en charge. Le nombre de postes conventionnés passe de 300 en 2007 à 450 en 2008.

Les Organismes Agréés des Services à la Personne (appelés « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005) se sont accrus encore en 2008. Pour les activités prestataires la progression se poursuit et augmente de 24 % sur un an. Quant aux activités mandataires (ne représentent qu'une petite partie de l'activité des SAP), après plusieurs années de recul successif, elles repartent en forte hausse (73 % par rapport à l'année 2007). Le développement des Services à la Personnes (SAP) suit la tendance

nationale grâce aux actions de communication et d'encouragement menées par les pouvoirs publics. En dépit d'une conjoncture économique difficile constatée depuis le second semestre 2008, le secteur des Services à la Personne poursuit sa croissance. La nouvelle loi de 2005, qui a élargi le champ des activités bénéficiant des mesures d'incitations fiscales et sociales, a favorisé également le développement des Services à la Personne. Le nombre de chèques conseils attribués aux créateurs d'entreprise est en diminution de 7 % par rapport à l'an passé. La cause de ce recul s'explique par de meilleurs contrôles dans la gestion des chèques conseils délivrés et d'une diminution des accords PIJ Création

Le dispositif ACCRE connaît à nouveau un pic cette l'année. C'est son meilleur niveau depuis 2000. Depuis janvier 2008, la gestion de cette mesure est assurée par l'Urssaf de Guadeloupe. Cette croissance est le résultat d'une plus grande performance dans la gestion du dispositif grâce à l'amélioration du circuit du traitement.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Aide au passage à temps partiel									
(adhésions individuelles)	15	16							
ASFNE Licenciement									
(bénéficiaires potentiels)	207	91	125	122	53	53	69	27	4
Préretraite progressive									
(bénéficiaires potentiels)	9	0	1	1	3	0	0	0	0
Congé solidarité		/////							
(nombre d'adhésions)						346	243		

Source: DTEFP, Pôle emploi

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Le plus utilisé, l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement. La DTEFP a comptabilisé seulement quatre bénéficiaires potentiels en 2008. Une mesure qui diminue depuis

2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors demeure soutenu (plus de 200 par an). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence, d'une part de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne), d'autre part de la hausse du taux de prise en charge des entreprises.

II - Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A- Les contrats en alternance

L'alternance recouvre deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à partir de 2005 les contrats de qualification , d'orientation et d'adaptation (3).

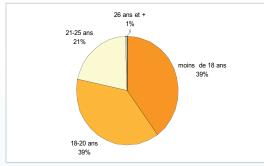
1 - Le contrat d'apprentissage

C'est une formule d'insertion professionnelle qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) de conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2008, 1 102 jeunes ont été embauchés en contrat d'apprentissage. Le nombre d'apprentis se maintient quasiment au même niveau que celui de l'an passé. Une volonté des pouvoirs publics locaux (Région, DTEFP et FSE) de vouloir faire de l'apprentissage « une voie vers l'excellence ». Ainsi, depuis novembre 2006, un Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) pour le développement et la modernisation a été signé. L'objectif est d'adapter l'offre quan-

titative et qualitative en termes de perspectives d'emploi, tout en améliorant la qualité de la formation dispensée. Les actions mises en œuvre par la COM apprentissage ont d'ores et déjà permis la création de trois nouveaux CFA (à Sainte-Rose, Gourbeyre et à la CCI de Pointe-à-Pitre). Certains apprentis terminent leur contrat de façon prématurée. Le taux de rupture de contrat s'établit à 9,6% en 2008, à un niveau équivalent à celui de 2007 : la rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur est le premier motif rencontré, le second étant la rupture au cours des deux premiers mois du contrat.

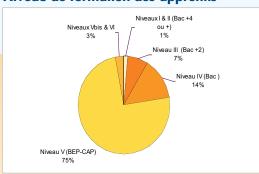
Âge des apprentis en 2008



Source : DTEFP, traitement SEPES

Les jeunes en apprentissage demeurent très majoritairement des hommes (73 %). Ils sont très jeunes, 39 % des apprentis sont en effet âgés de moins de 18 ans (45% en 2007). La répartition par âge est très différente selon le sexe ; beaucoup d'apprentis masculins ont moins de 18 ans (45 %) tandis que l'effectif principal des femmes se situe plutôt dans la tranche des 18-20 ans (39 %).

Niveau de formation des apprentis

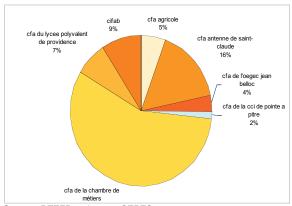


Source : DTEFP, traitement SEPES

Quant au niveau de formation des apprentis, deux jeunes sur trois ont niveau BEP-CAP (niveau V). Les plus diplômés (bac + 2 ou plus) ne représentent que 8 % des apprentis. 60 % des jeunes en apprentissage étaient élèves scolarisés avant leur entrée dans le dispositif. Par ailleurs, aucun jeune en situation de handicap n'a pu bénéficier d'un contrat d'apprentissage en 2008.

⁽³⁾ Un reliquat de contrat de qualification a été enregistré en 2005 (cf. tableau Mesures dédiées aux jeunes depuis 2000).

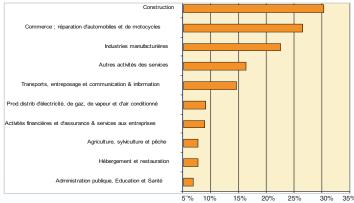
Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)



Source : DTEFP, traitement SEPES

Sept CFA accueillent l'ensemble des apprentis. La Chambre de métiers totalise plus de la moitié des contrats d'apprentissage. Le second CFA (Saint- Claude) accueille 16 % des apprentis. Depuis la mise en place du Contrat d'Objectif et de Moyen en partenariat entre la Région et l'Etat, on observe une montée en charge des nouveaux CFA. Ces derniers totalisent 22 % des jeunes en apprentissage en 2008.

Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis



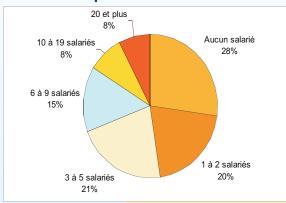
Source : DTEFP, traitement SEPES

Les embauches de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement des secteurs de la construction, du commerce et de l'industrie manufacturière.

Les trois premiers secteurs regroupent deux tiers des contrats d'apprentissage.

Le secteur de la construction devient le premier secteur d'activité des apprentis en 2008. Avant, c'était le secteur du commerce. L'agriculture enregistre de moins en moins de contrats d'apprentissage (3 % en 2008 contre 6 % en 2006). En revanche, l'emploi dans le secteur hébergement et restauration absent les années précédentes apparaît en 2008.

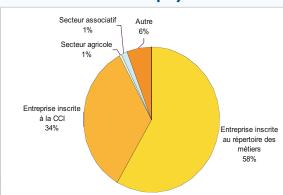
Taille des entreprises



Source : DTEFP, traitement SEPES

Notons que ce sont les petites entreprises (moins de dix salariés) qui embauchent les jeunes en apprentissage majoritairement (56 %). Par ailleurs, les entreprises sans salarié déclaré ont signé 28 % des contrats d'apprentissage.

Les différents secteurs employeurs



Source : DTEFP, traitement SEPES

Le secteur de l'artisanat demeure le premier secteur employeur d'apprentis.

Les contrats d'apprentissage en 2008 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
les abymes	16,4%	15,8%	deshaies	1,5%	1,2%
sainte anne	9,3%	6,0%	baillif	1,4%	0,9%
le gosier	7,3%	5,7%	bouillante	1,4%	1,4%
capesterre marie galante	6,0%	0,8%	grand bourg	1,4%	1,3%
le moule	6,0%	5,6%	saint-francois	1,4%	2,5%
pointe a pitre	5,8%	9,3%	capesterre belle eau	1,3%	4,2%
baie mahault	4,5%	15,0%	saint martin	1,3%	1,3%
sainte-rose	3,7%	4,0%	saint-claude	1,3%	0,5%
petit bourg	3,6%	3,2%	pointe noire	1,0%	0,7%
lamentin	2,8%	1,1%	port louis	0,9%	0,5%
basse-terre	2,7%	5,1%	saint louis	0,7%	0,6%
vieux-habitants	2,4%	1,5%	la desirade	0,4%	0,1%
petit canal	2,3%	1,7%	saint barthelemy	0,4%	0,4%
gourbeyre	2,2%	2,0%	terre de haut	0,2%	0,2%
morne a l'eau	2,2%	2,6%	vieux fort	0,2%	0,2%
goyave	1,9%	2,3%	terre de bas	0,1%	0,0%
anse-bertrand	1,6%	1,0%	non ventillés	3,2%	0,0%
trois-rivieres	1,6%	1,5%	Total	100,0%	100,0%

Un tiers d'apprentis réside dans la zone sud de Grande-Terre (Abymes, Ste-Anne, Gosier) tandis que le tiers des employeurs est localisé sur deux communes (Abymes et Baie-Mahault). En dépit de la part importante de ces deux communes, les contrats d'apprentissage ont pu être réalisés par des entreprises implantées sur l'ensemble du territoire guadeloupéen (y compris les Îles du Nord) sauf à Terre de Bas.

Source: DTEFP, traitement SEPES

2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

En 2008, le nombre de salariés en contrat de professionnalisation diminue de 14 % par rapport à l'année 2007. Ainsi, la DTEFP de Guadeloupe a enregistré 771 contrats soit 125 contrats de moins qu'en 2007. Les salariés sont plutôt jeunes, 49 % ont moins de 20

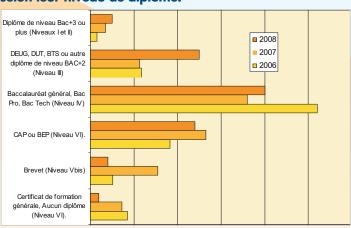
ans et seulement 9 % dépassent les 25 ans. Au regard des années antérieures la part des moins de 20 ans n'a jamais été aussi élevée. A la différence des apprentis, les femmes demeurent majoritaires (54 %). Sur les 791 contrats comptabilisés à peine une dizaine est salariée handicapée (1%) alors que le nombre des personnes en situation de handicap représente 2,4 % de la demande d'emploi.

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2008

Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%
Ensemble	100%	100%	100%	100%
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· ·		

Source: DTEFP, traitement SEPES

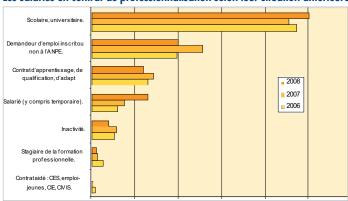
Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



Source : DTEFP, traitement SEPES

En 2008, le niveau de formation des personnes en contrat professionnalisation s'est fortement rehaussé. En 2007, les Bac + 2 ou plus représentaient 15 % des contrats, ils sont maintenant 30 % à avoir signé un contrat de professionnalisation. A l'inverse, les sans diplôme (niveaux Vbis et VI) ont reculé fortement. Leur proportion passe de 23 % en 2007 à 6 % en 2008.

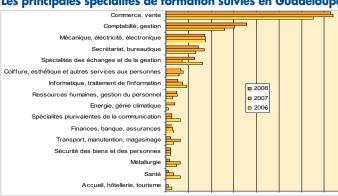
Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur situation antérieure



Avant de rentrer en contrat de professionnalisation, un bénéficiaire sur deux était en formation initiale. Pour augmenter leur employabilité et décrocher un emploi durable (plus de 6 mois), nombreux sont ceux, sans emploi inscrits à Pôle emploi ou non, qui optent pour ce type de formation qualifiante. En 2008, 20 % des personnes en contrat de professionnalisation étaient des chômeurs. Toutefois, ils sont moins nombreux qu'en 2007. Certains jeunes, au terme d'un contrat d'apprentissage, prolongent leur formation en utilisant ce dispositif. Ils représentent 12 % des contrats de professionnalisation.

Source : DTEFP, traitement SEPES

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2006 et 2008



Près de deux salariés sur cinq sont en contrat de professionnalisation pour se former dans la filière « commerce, vente ». Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 90 % des effectifs. La filière « énergie, génie climatique » absente en 2007 revient en 2008. Par contre il n'y a pas de spécialité de professionnalisation dans la filière « accueil, hôtellerie, tourisme ». La durée moyenne des contrats est de 18 mois et demeure inchangée depuis 2006.

Source : DTEFP, traitement SEPES

Les salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité en 2008

Secteur d'activités	Part en %
Commerce ; répar d'auto motocycles	23%
Construction	21%
Industrie manufacturière	17%
Information et communication	6%
Autres activités de services	5%
Activité spécialisée, scientifiq et techn	5%
Transports et entreposage	5%
Activités immobilières	3%
Activités de services adminis et de soutien	3%
Activités financières et d'assurance	3%
Enseignement	2%
Hébergement et restauration	2%
Santé humaine act social et admin publiq	2%
Agriculture, sylviculture et pêche	1%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	1%
Arts, spectacles et activités récréatives	1%

Source : DTEFP, traitement SEPES

En termes de secteur d'activité, le secteur du commerce conserve sa première position. Toutefois, il n'est plus aussi dominant que les années précédentes où il représentait plus d'un tiers des contrats. En revanche, les contrats dans le secteur de la construction ont bondi et enregistrent la plus forte progression. Leur nombre constitue désormais 21 % des contrats (5 % en 2007 et 8 % en 2006). Par ailleurs, il y a eu peu de contrats enregistrés dans le secteur de l'agriculture en 2008. Les entreprises qui recrutent sous ce type de contrat restent globalement de très petites structures (TPE moins de 5 salariés). Elles représentent 40 % des embauches. Toutefois les plus grosses (50 salariés et plus) comptabilisent 20 % des contrats (contre 13 % en 2007). Le taux de rupture s'est aggravé. Il passe de 20 % en 2007 à 28 % en 2009.

B- Le projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise. La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- -les contrats en alternance
- -les formations de pré-qualification
- -les stages pratiques en entreprise
- -les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)

-les formations entrant dans le Programme Régional de Formation -les formations soutenues par des programmes européens

d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger. Le montage des dossiers est assuré par trois services instructeurs, Pôle emploi, la Mission Locale et l'ANT. Devenu le premier organisme instructeur depuis deux ans déjà, l'ANT enregistre 49 % des dossiers PIJ suivi de Pôle emploi (32 %). La Mission locale n'instruit qu'un dossier sur cinq. En 2002, leur part était respectivement de 24 %, 64 % et 12 %. En 2008, Le nombre de dossiers déposés auprès des services concernés s'est établi à 790 dont 726 accords et 64 refus. Le nombre d'accords demeure à un niveau élevé, comparable aux années précédentes.

Depuis l'année 2006, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes. Quant à leur âge, il est un peu plus élevé. Les moins de 20 ans voient leur part osciller bon an mal an autour de 15 % (seulement 6 % en 2007) et 67 % des bénéficiaires se situent dans

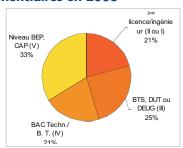
la tranche des 20-24 ans. Ce changement sensible de population correspond à un recentrage du dispositif en faveur des jeunes en formation professionnelle plus âgés que les jeunes en formation initiale.

Les bénéficiaires du PIJ mobilité par tranche d'âge et sexe

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total	743	711	729	704	734	719	726
dont femmes	45%	48%	49%	50%	51%	51%	54%
dont hommes	55%	52%	51%	50%	49%	49%	46%
dont -20 ans	22%	16%	14%	16%	21%	6%	14%
dont 20-24 ans	55%	61%	62%	63%	61%	64%	67%
dont 25 ans et +	22%	23%	24%	21%	19%	30%	19%

Source : DTEFP, traitement SEPES

Niveau de formation des bénéficiaires en 2008



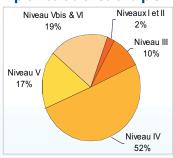
Source : DTEFP, traitement SEPES

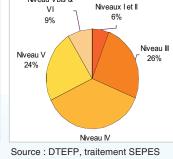
La possession d'un diplôme ne traduit que partiellement le niveau de formation atteint. Quand on compare la répartition des diplômes possédés par les bénéficiaires de PIJ mobilité et leur niveau de formation atteints, on constate des écarts importants.

Ainsi, le PIJ mobilité peut être l'occasion pour certains de valider un niveau atteint ou de passer au niveau supérieur. Pour d'autres, le PIJ mobilité peut être l'opportunité d'une réorientation professionnelle sans qu'il n'y ait forcement de progression quant au niveau de formation (-10 % des bénéficiaires). La durée moyenne des contrats prévue en 2008 est de neuf mois et demi. La moitié des jeunes s'engageant pour des durées comprises entre 10 et 12 mois. Seuls 6% des bénéficiaires « signent » pour une durée supérieure à 20 mois.

Le PIJ mobilité donne la possibilité aux bénéficiaires de suivre une

Diplômes obtenus et diplômes escomptés

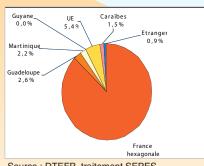




Source : DTEFP, traitement SEPES

formation qualifiante. Parmi les jeunes formés et ayant eu recours au PIJ, une partie des non diplômés a obtenu (ou prévoit) au moins un diplôme de niveau Vbis (BEPC, brevet des collègues) ou V (CAP-BEP). Ainsi, la proportion de diplômés de niveau V (CAP-BEP) progresse au détriment des non diplômés. Pour ceux déjà titulaire d'un baccalauréat (niveau IV), on assiste au même phénomène d'ascension avec le développement des bac+2 (niveau III). Plus d'un jeune sur quatre est titulaire d'un diplôme de niveau Bac +2. Ils étaient 10,2 % avant l'obtention du PIJ mobilité. Au final, la répartition des diplômés apparaît plus homogène après le PIJ : tous les niveaux de qualification sont relativement bien représentés avec une augmentation des qualifications.

Les lieux de formation des jeunes en PIJ mobilité en 2008



Source : DTEFP, traitement SEPES

Les jeunes résident dans pratiquement toutes les communes de l'Archipel hormis La-Désirade. Les communes rurales ou résidentielles sont fortement représentées à l'instar de Morne- à-l'Eau, Capesterre-Belle-Eau, Sainte-Rose et Le Lamentin. Toutefois ce sont dans les

communes du grand cul de sac marin que les jeunes sont en masse. En termes d'effectifs, 8 communes concentrent plus de la moitié des bénéficiaires. Ce sont, par ordre décroissant d'importance Les Abymes, Baie-Mahault, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Capesterre-Belle-Eau, Le Moule, Morne-à-l'Eau et Pointe-à-Pitre.

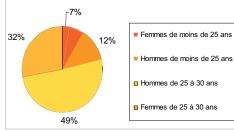
Pour se former, les jeunes optent de plus en plus pour des formations situées dans l'hexagone (87,3 % en 2008 contre 85,5 % en 2007). Les pays de l'Union Européenne attirent quant à eux 5,4% de jeunes. Les mobilités à l'intérieur de l'archipel (entre les différentes îles de l'archipel de la Guadeloupe) se contractent d'année en année et ne représentent que 2,6% des PIJ. Les mobilités vers la Caraïbe sont de moins en moins demandées. C'est ainsi que les demandes vers les pays comme la Jamaique, St-Domingue, Haiti et Porto-Rico disparaissent. Trinité-et-Tobago se distingue et attire quelques candidats, ainsi que La Barbade. Globalement, les formations vers les Départements Français d'Amérique (DFA), la Caraïbe et les pays étrangers (hors UE) demeurent marginales. Le recentrage du dispositif en faveur de la formation professionnelle a fait disparaître les pays anglophones et hispanophones de la Caraïbe dont la première vocation était destinée à des formations en langues étrangères (généralement demandées par les jeunes en formation initiale).

C- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)

Le PIJ création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001. Depuis sa mise en place, cette mesure a permis la création de 3 917 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique »). Au cours de l'année 2008, 203 entreprises ont été créées par 226 bénéficiaires de l'aide (plusieurs bénéficiaires peuvent s'unir pour créer une entreprise).

En 2008, le nombre de dossiers déposés dans le cadre du PIJ Création s'est élevé à 308. Seuls 195 ont été accordées (65 refus et 48 sursis). Le nombre de dossiers accordés recule encore en 2008 de plus de 31 % par rapport à l'année 2007. Cette diminution s'explique d'une part par une réorientation du dispositif vers les publics cibles : jeunes demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi. D'autre part, les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise.

Les bénéficiaires des PIJ création par sexe et tranche d'âge en 2008



Source : DTEFP, traitement SEPES

Les caractéristiques des bénéficiaires de 2008 sont sensiblement similaires à celles de 2007. Les femmes représentent 39 % des créateurs (36% en 2007) alors qu'elles étaient majoritaires en 2006. Concernant leur âge, les créateurs se situent majoritairement dans le haut de la fourchette : seuls 19% d'entre eux ont moins de 25 ans.

Les bénéficiaires du PIJ création selon le niveau de formation

							Structure
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008
Niveaux I et II	69	85	53	49	19	17	9%
Niveau III	145	153	128	72	52	39	20%
Niveau IV	162	179	182	114	46	42	22%
Niveau V	216	234	185	126	73	58	30%
Niveaux Vbis et VI	57	39	72	15	13	4	2%
Non précisé	125	100	2	52	82	35	18%
Total	774	790	622	428	285	195	100%

Source : DTEFP, traitement SEPES

Les bénéficiaires du PIJ création ont généralement un bon niveau de formation. Plus de la moitié d'entre eux a au moins un niveau baccalauréat en 2008. Et une faible proportion se situe au niveau BEPC, brevet des collèges ou sans diplôme. Plus largement,

le profil des créateurs d'entreprises quant à la formation se distingue de celui de la population dans son ensemble, qu'il soit aidé ou non. Cette remarque est valable en Guadeloupe, mais aussi dans l'hexagone.

Les bénéficiaires du PIJ création selon la situation professionnelle antérieure

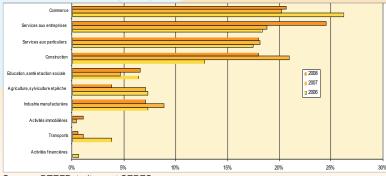
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure 2008
	2003	2004	2005	2006	2007	2006	2006
Demandeur d'emploi	493	475	411	313	228	163	84%
Personne en emploi aidé	18	16	9	4	2	0	0%
Salarié	150	143	77	30	10	6	3%
Personne sans activité professionnelle	33	52	84	59	13	12	6%
Etudiant	33	42	19	3	3	1	0%
Autre	47	62	22	19	29	13	7%
Total	774	790	622	428	285	195	100%

Source : DTEFP, traitement SEPES

Le recentrage du dispositif vers les demandeurs d'emploi mis en place en 2005 s'est poursuivi en 2008. Aujourd'hui plus de huit créateurs sur dix sont chômeurs. Et 6 % des bénéficiaires étaient sans activité professionnelle avant la création de leur entreprise. Parmi les 195 bénéficiaires, 28,7 % étaient également alloca-

taires de l'assurance chômage (AUD-ARE) et 16,4 % étaient allocataires du RMI. 20% des bénéficiaires ont déclaré un autre revenu, dont 4,6% issus d'une activité salariée. Enfin, 34,9 % des bénéficiaires ne percevaient aucun revenu.

Les créations d'entreprise par secteur d'activité de 2005 à 2008



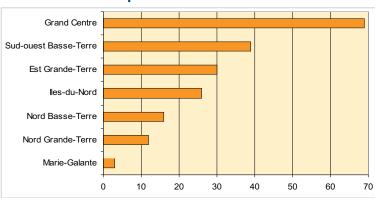
Source : DTEFP, traitement SEPES

Quant aux entreprises créées (203 en 2008), 68,7 % ont le statut d'entreprise individuelle et le reste celui de société à responsabilité limitée (22,1 % en SARL et 9,2 % en EURL).

Le secteur des services est de loin le premier secteur de création d'entreprises en 2008, à l'image du poids de ces activités dans l'économie guadeloupéenne.

Le secteur du commerce (20,7%) est le second secteur de création d'entreprises en 2008, suivi du secteur de la construction (17,9%). Le secteur des industries manufacturières (7,1%) et celui de l'agriculture (3,8%) pèsent peu dans l'ensemble des créations. La comparaison par activité entre 2007 et 2008 n'est qu'indicative, du fait du changement de la nomenclature d'activité des entreprises, intervenu au 01/01/08.

Localisation des entreprises créées dans le cadre du PIJ en 2008



Quant à leur localisation, le Grand-Centre⁽⁴⁾ (plus grand territoire par les poids démographique et économique) a enregistré le plus grand nombre d'entreprises ; 35,4 % en 2008, mais seulement 6,1 % au Nord Grande-Terre et 1,5 % à Marie-Galante.

Source : DTEFP, traitement SEPES . Unité = nombre

D- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

Les bénéficiaires du Civis en 2008

	Nombre d'entrées en 2008	Part des Femmes	Part des mineurs	Part des inscrits à l'Anpe	Part des RMIstes	Nombre de sorties en 2008	Sorties en emplois durable	Taux de * sortie à 1 an	Taux de sortie vers * l'emploi durable à 1 an	Présents au 31/12/2008
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	801	41%	15%	45%	7%	1098	151	10%	2%	2130
Civis droit commun (Niveau V et plus)	1339	59%	0,9%	62%	3%	1380	204	13%	5%	2031
Tous Civis	2 140	52%	6%	55%	3%	2478	355	11%	3%	4161

Source : Dares

*Le taux de sortie à un an et le taux de sortie à un an vers l'emploi durable sont calculés sur la cohorte des jeunes entrés en CIVIS entre le 01 avril 2005 et le 31 dé cembre 2007. Pour chaque jeune de cette cohorte, on détermine sa situation un an jour pour jour après son entrée. S'il est sorti du CIVIS, il est compté dans les sorties à moins d'un an. S'il est sorti du CIVIS et en situation d'emploi durable, il est compté dans les sorties en emploi durable à moins d'un an

Comme en 2007, Les femmes sont majoritaires hormis celles en Civis renforcé. Les bénéficiaires sont jeunes, plus de la moitié a au plus 21 ans. Plus d'un jeune sur deux est à la recherche d'un emploi et 55 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi. Les bénéficiaires du RMI représentent 3 %.

Le nombre de jeunes entrés dans un parcours Civis en 2008 est en augmentation de 24 % par rapport à l'année 2007, après avoir enregistré un recul de 40 % par rapport à 2006. La part des mineurs reste stable mais celle des bénéficiaires du RMI recule de deux points par rapport à l'année 2007.

Les bénéficiaires en parcours Civis, sont restés pour la majorité (58 %) d'entre eux demandeurs d'emploi. A noter qu'en 2007, ils étaient trois jeunes sur quatre. Par ailleurs, les jeunes sont années après années plus nombreux à occuper en emploi. Parmi eux, 19 % étaient en emploi durant leur Civis (contre 13 % en 2007 et 7 % en 2006). De même, les jeunes en formation ont progressé en 2008 (18 % en 2008 contre 5 % en 2007). En revanche, les bénéficiaires de l'alternance n'ont pas évolué et demeurent faibles (autour de 3 %).

Parcours des bénéficiaires en Civis.

_													
		Alternance	Demandeur d'emploi	Emploi	Formation	Non profession- nelle	Scolarité	Total					
	2006	3%	78%	7%	8%	4%	0%	100%					
	2007	3%	76%	13%	5%	2%	1%	100%					
Г	2008	2%	58%	19%	18%	2%	1%	100%					

Source : Mission locale

Le nombre de jeunes ayant retrouvé un emploi durable (contrat de plus de 6 mois), à l'issue du Civis, chute en 2008 par rapport à 2007. En effet, le taux de sortie vers l'emploi durable (nombre de sorties en emploi durable rapporté au nombre d'entrées) s'est établi à 14 % en 2008 contre 27 % un an plus tôt. Toutefois le taux de sortie à 1 an vers l'emploi durable (cf. explication tableau

"les bénéficiaires du Civis en 2008") s'améliore d'un point en passant de 2 % en 2007 à 3 % en 2008. En dépit de cette légère progression, ce taux demeure faible par rapport à la moyenne nationale (19 %) et reste le taux le plus bas des régions de France y compris des Dom (3% en Guyane, 7 % en Martinique et 26 % à la Réunion).

⁴ Nord Basse-Terre: Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Sud-Ouest Basse-Terre: Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Gourbeyre, Saint-Claude, Basse-Terre, Baillif, Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas. Grand Centre: Le Gosier, Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Petit-bourg, Goyave. Nord Grande-Terre: Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-à-l'Eau. Est Grande-Terre: Le Moule, Saint-François, Sainte-Anne, La Désirade. Marie-Galante: Saint-Louis, Grand-Bourg, Capesterre de Marie-Galante. Îles du Nord: Saint-Barthélemy, Saint-Martin

E- Le Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE Dom)

Réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, le CAE⁽⁵⁾ vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
- les bénéficiaires du RMI et de l'ASS
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les jeunes, dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1 er

janvier 2008

 les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans. Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux coti-

Le CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC, qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RMI).

Les bénéficiaires du CAE Dom par sexe et tranche d'âge

		-		0 = \ 00	00) 10	= 0	
	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 a 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
Evol 2008/2001	+14,3%	+21,7%	+4,2%	+0,5%	+18,8%	+73,3%	+17,7%
Structure 2008	52%	48%	14%	16%	58%	13%	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

En 2008, le nombre de bénéficiaires en CAE augmente de 17,7 %. Les temmes sont les premières concernées par cette hausse. En conséquence, elles représentent désormais 48 % des contrats (8 points de plus qu'en 2007).

Les hommes demeurent encore majoritaires et près de 60 % des

personnes en CAE Dom sont âgés de 30 à 49 ans. En revanche, ce dispositif vise un peu plus les seniors que les autres années précédentes (13 % en 2008 contre 8 % en 2007) et 3 % des bénéficiaires sont en situation de handicap.

Les contrats CAE Dom par commune

Poids	Communes	Poids
13,2%	POINTE NOIRE	2,2%
7,1%	TROIS RIVIERES	1,8%
7,1%	PETIT CANAL	1,6%
5,1%	SAINT CLAUDE	1,6%
4,7%	GOURBEYRE	1,4%
4,3%	ANSE BERTRAND	1,2%
4,3%	CAPESTERRE MARIE GALANTE	1,2%
3,8%	SAINT LOUIS	1,2%
3,8%	PORT LOUIS	1,0%
3,6%	BAILLIF	0,8%
3,6%	DESHAIES	0,5%
3,1%	VIEUX HABITANTS	0,5%
3,1%	DESIRADE (LA)	0,4%
2,9%	VIEUX-FORT	0,4%
2,8%	SAINT-BARTHELEMY	0,2%
2,6%	TERRE-DE-HAUT	0,1%
2,2%	Inconnu	4,2%
2,2%	Total	100,0%
	13,2% 7,1% 7,1% 5,1% 4,7% 4,3% 4,3% 3,8% 3,6% 3,6% 3,1% 2,9% 2,8% 2,2% 2,2%	Poids Communes 13,2% POINTE NOIRE 7,1% TROIS RIVIERES 7,1% PETIT CANAL 5,1% SAINT CLAUDE 4,7% GOURBEYRE 4,3% ANSE BERTRAND 4,3% CAPESTERRE MARIE GALANTE 3,8% SAINT LOUIS 3,6% BAILLIF 3,6% DESHAIES 3,1% VIEUX HABITANTS 3,1% DESIRADE (LA) 2,9% VIEUX-FORT 2,8% SAINT-BARTHELEMY 2,6% TERRE-DE-HAUT 2,2% Inconnu 2,2% Total

Les personnes en CAE Dom habitent toutes les communes (y compris des Îles du Nord). Et le nombre de contrat est proportionnel au poids de la population sur le territoire.

Source: ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

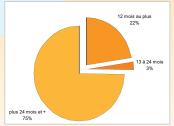
Niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom en 2008



Le niveau de formation des bénéficiaires en CAE Dom est proche de celui demandeurs d'emploi. En effet, près des trois quarts des personnes en contrat ont un niveau inférieur au bac autant que le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Toutefois, les personnes sans diplôme (niveau Vbis et VI) représentent 28 % des contrats CAE alors qu'ils sont 33 % <mark>dans la demande d'emploi.</mark>

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Durée des contrats conclus en 2008

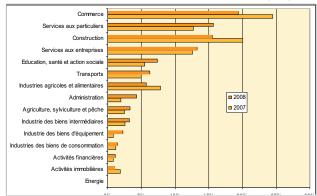


Source: ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les contrats conclus en 2008 ont une durée plus longue que ceux de l'an passé. Plus des trois quart des contrats dépassent le seuil des 24 mois alors que cette proportion n'était que de 28 % en 2007. Le contrat CAE a la vocation d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, parmi les contrats supérieurs 24 mois, presque la moitié est un CDI (une proportion similaire aux années précédentes, 43% en 2006 et 2007). Les bénéficiaires des contrats supérieurs à 24 mois sont les femmes, âgées de 30 à 49 ans et diplômées (bac +2 et plus). En revanche, les durées inférieures à 12 mois demeurent toutefois élevées (22 % contre 14 % en 2007). Les bénéficiaires sont les hommes, proche de la cinquantaine d'années et sans diplôme (niveaux Vbis et VI). Parmi les bénéficiaires, 7 % d'entre eux ne poursuivent pas jusqu'à terme leur contrat. Le taux de rupture touche plus fortement les jeunes (10 %) embauchés sur des contrats de moins de 12 mois. Il est plus faible en revanche pour les seniors quelle que soit la durée du contrat (autour de 4 %).

(5) Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

CAE DOM selon le secteur d'activité de l'employeur en 2008



Les secteurs des services (services aux particuliers et services aux entreprises) et du commerce représentent plus de la moitié (51 %) des contrats conclus. Une proportion qui reflète l'emploi dans ces secteurs sur le territoire Guadeloupéen. Le secteur de la construction demeure un secteur prépondérant sur ce type de contrat avec 15 % des contrats enregistrés (20% en 2007).

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

F- L'Allocation de Retour à l'Activité (ARA)

Afin de stimuler le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux dans les Dom, un mécanisme d'incitation à la reprise de l'activité professionnelle a été mis en place par le Ministère de l'Outre-Mer

Il s'agit d'une allocation de réinsertion professionnelle au profit de ceux qui décident de créer une entreprise ou de reprendre un emploi salarié.

Les bénéficiaires de l'ARA par minimum social et type de reprise d'activité

		-			-		
Années	Nombre	Ве	énéficiaires sel	Reprise d'activités			
Aillees	d'accords		ASS	Veuvage	API	Création entreprise	Emploi
2002	394	308	76	2	8	82	312
2003	370	334	31	-	5	72	298
2004	312	272	33	-	7	66	246
2005	275	238	30	-	7	14	261
2006	243	204	33	-	6	12	231
2007	231	195	22	-	14	1	230
2008	160	129	24	-	7	12	148

Source : CGSS

Sur 390 demandes enregistrées par la CGSS, il y a eu 160 accords (41 %) et 230 rejets (59 %). Les principaux rejets retrouvés sont le non cumul avec un contrat aidé, la non perception d'un minimum social et le refus occasionné par l'atteinte de l'objectif de 160 accords réalisés dès le mois d'octobre.

Le nombre d'accords est en baisse de 31 % entre 2007 et 2008.

Et pourtant la demande a été plus importante que l'offre. En effet, 27 demandes ont été rejetées en raison de l'atteinte du quota des bénéficiaires ARA pour l'année.

Cette mesure concerne toujours peu les créateurs d'entreprise (7,5 % en 2008) et

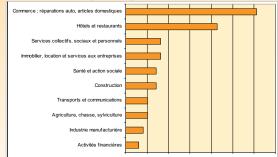
semble plus adaptée à l'emploi salarié (92,5 %). Cette allocation intéresse davantage les femmes (67 %) que les hommes (33 %). Les bénéficiaires sont majoritairement des RMIstes (+ de 80 %), les bénéficiaires de l'ASS environ 15 % et les bénéficiaires de l'API représentent un peu plus de 4 %.

G - Le Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

Le CI-RMA vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires des minima sociaux. Il s'agit d'un contrat de travail à temps plein ou partiel, à durée déterminée. Sa durée est comprise entre six et dix-huit mois et il peut être renouvelé deux fois. Le nombre de contrats signés en 2008 est en recul de 38 % par rapport à 2007. Ce repli est dû principalement à l'absence de données statistiques sur les bénéficiaires du RMI pour l'année 2008. Si on fait abstraction des données RMI en 2007 et 2008, la baisse n'est que de 11 %. En 2008, le nombre de bénéficiaires en contrat CI-RMA s'établit à 101 personnes (56 % en ASS, 32 % API et 12 % AAH). 90 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi. Ils sont quasi-

ment tous âgés de 25 à 49 ans (82 %). A peine un contrat sur dix est représenté par un senior (un sur sept dans la demande d'emploi). Les femmes demeurent largement majoritaires (66 % des contrats). Le niveau de formation des bénéficiaires est très bas, 70 % n'ont pas le bac (autant que les demandeurs d'emploi). Les catégories professionnelles les plus souvent embauchées relèvent du personnel de l'hôtellerie, des services administratifs-commerciaux et de la distribution-vente.

Secteurs d'activités des entreprises qui embauchent en CI-RMA



Les entreprises qui recrutent sont principalement présents dans le secteur du commerce (31 %) et dans celui de l'hôtellerie - restauration (20 %). Ce sont des TPE (moins de 5 salariés) à 78 %.

Les contrats ont en moyenne une durée inférieure à 12 mois (60 %). Et il y a peu de renouvellement de contrats (18 %). Durant le contrat, seuls 18% ont pu bénéficier d'une formation.

Source : Dares, traitement SEPES

III - Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le CAE doit permettre un accès rapide à l'emploi durable des personnes en difficulté sur le marché du travail. Pour ce faire, l'employeur est incité à mettre en œuvre des actions de tutorat, d'accompagnement et de formation nécessaire à l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé à durée déterminée (CDD). Le contrat d'accompagnement dans l'em-

ploi est conclu pour une durée minimale de six mois et renouvelable deux fois dans la limite d'une durée maximale de 24 mois.

La personne embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle Emploi.

Les bénéficiaires de CAE de 2006 à 2008

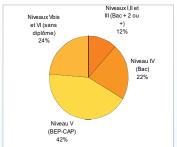
Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI	Part des inscrits à l'Anpe	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

En 2008, 4 258 contrats ont été signés en Guadeloupe dont 32 % sont des renouvellements. Le nombre de CAE croît encore de 15 % par rapport à l'année 2007. Les femmes sont les principaux bénéficiaires. Leur nombre progresse de 30 % sur la même période. La part des femmes représente désormais plus des deux tiers des contrats. Le CAE s'adresse en

priorité aux demandeurs d'emploi de plus de six mois. Et pourtant, 7 % des bénéficiaires ont une ancienneté d'inscription au chômage inférieure à six mois. Ce contrat concerne peu les seniors (8 % des contrats) et encore moins les personnes handicapées (1 %).

Niveau de formation des bénéficiaires en CAE en 2008



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Bien qu'il s'agisse d'un contrat destiné aux personnes rencontrant le plus de difficultés d'accès à l'emploi, 34 % des bénéficiaires ont au moins le Baccalauréat et 12 % un niveau égal ou supérieur au Bac+2. Dans la demande d'emploi, ces catégories représentent respectivement 17 % et 7 %.

Les associations sont les grands utilisateurs de ces contrats (69 %) suivi des collectivités territoriales (17 %) et des établissements publics relevant de l'éducation nationale (9 %).

La durée moyenne des contrats est de 11,7 mois (12,0 mois en 2007).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé.

Or seuls 70 % des contrats ont fait l'objet d'un programme de formation. Il ne s'agit que de formation pour adaptation au poste pour 72 % des cas. Les formations pour acquisition de nouvelles compétences et remise à niveau représentent respectivement 20 % et 8 %. Les formations sont généralement de type interne (60 %). Quant aux mesures d'accompagnement vers l'emploi prévues par l'employeur, elles concernent seulement 23 % des contrats conclus. La validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est mise en œuvre que de manière marginale (3 % des contrats en 2008).

Les CAE selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAE en 2008	Part des CAE en 2007	Communes	Part des CAE en 2008	Part des CAE en 2007
ABYMES(LES)	16,3%	14,3%	CAPESTERRE-BELLE-EAU	1,9%	4,4%
POINTE-A-PITRE	9,5%	4,9%	PORT-LOUIS	1,5%	1,7%
BAIE-MAHAULT	8,9%	4,8%	SAINT-LOUIS	1,3%	2,0%
GOSIER(LE)	5,3%	4,1%	SAINT-MARTIN	1,2%	3,5%
SAINTE-ROSE	5,1%	4,0%	GOURBEYRE	0,9%	1,9%
MOULE(LE)	4,9%	4,5%	SAINT-FRANCOIS	0,8%	1,8%
VIEUX-HABITANTS	4,4%	5,0%	TROIS-RIVIERES	0,7%	1,2%
MORNE-A-L'EAU	4,4%	3,8%	POINTE-NOIRE	0,7%	1,3%
BASSE-TERRE	4,3%	4,2%	ANSE-BERTRAND	0,5%	1,4%
LAMENTIN	4,3%	3,5%	GOYAVE	0,5%	1,6%
SAINTE-ANNE	3,6%	2,4%	DESHAIES	0,5%	0,8%
BOUILLANTE	3,3%	4,9%	DESIRADE(LA)	0,4%	0,0%
BAILLIF	3,2%	4,0%	TERRE-DE-BAS	0,1%	1,0%
PETIT-CANAL	3,0%	1,2%	VIEUX-FORT	0,1%	1,3%
GRAND-BOURG	2,9%	3,2%	CAPESTERRE MARIE-GALANTI	0,1%	1,0%
SAINT-CLAUDE	2,8%	1,5%	TERRE-DE-HAUT	0,02%	0,3%
PETIT-BOURG	2,6%	3,1%	SAINT-BARTHELEMY	0,0%	1,0%

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CAE (une proportion qui croît en 2008). Hormis les Abymes et Baie-Mahault, les communes ayant enregistré le plus de CAE ne sont pas forcément les communes les plus peuplées.

Source: ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

B -Le contrat d'avenir (CAV)

Les contrats d'avenir sont destinés à permettre le retour à l'emploi des personnes bénéficiant depuis au moins six mois du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans à temps partiel (durée hebdomadaire de 26 heures). De même, elle doit bénéficier obligatoirement d'actions de formation et d'accompagnement qui peuvent être menées pendant le temps de travail et en dehors de celui-ci dans la limite de la durée légale du travail.

La possibilité de conclure un contrat d'avenir est ouverte aux employeurs du secteur non marchand appartenant aux catégories suivantes :

- -Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public
- -Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public

- -Les autres organismes de droit privé à but non lucratif, notamment les associations
- -Les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion.

En 2008, 1 165 personnes ont signé un contrat d'avenir dont 49 % au titre d'un renouvellement. Elles relevaient à 80 % du RMI, à 14 % de l'ASS, à 6 % de l'API et à moins de 1% de l'AAH. Le nombre de contrats est en recul de 18 % par rapport à 2007.

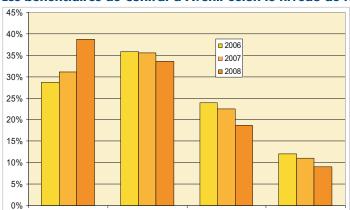
Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires quel que soit le type d'allocation (hormis l'AAH). Presque tous les bénéficiaires sont âgés de 25 à 49 ans (87 %). Les 50 ans et plus représentent 11 % des contrats (8 % pour les contrats CAE). Les jeunes de moins 25 sont quasiment absents du dispositif (2 %) pour l'année 2008 ; une situation qui reflète la part des jeunes bénéficiaires du RMI dans la DEFM. Par ailleurs, les bénéficiaires sont quasiment tous inscrits à Pôle Emploi (91 %), et six sur dix ont une ancienneté d'inscription d'au moins 2 ans.

Les bénéficiaires de Contrat d'Avenir de 2006 à 2008

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des inscrits à l'Anpe	Travailleurs handicapés	Bénéficiant d'un accompagne ment vers l'emploi
2006	1892	66%	8%	6%	94%	1%	18%
2007	1420	65%	6%	8%	91%	0,5%	22%
2008	1165	59%	2%	11%	91%	0,5%	23%

Source: ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Les bénéficiaires de Contrat d'Avenir selon le niveau de formation



Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

En 2008, les contrats d'avenir ont concerné un tiers des bénéficiaires de niveau Bac ou plus et peu ceux de niveaux VBis et V (31%) alors qu'ils représentaient 34 % des chômeurs inscrits à Pôle emploi. En 2008, il est notable de constater un recentrage du dispositif en faveur des personnes les plus éloignés de l'emploi : les sans diplômes (Vbis et VI). Leur part dans le contrat d'avenir est passé de 31 % en 2007 à 38 % en 2008. A l'inverse, les hauts niveaux (Bac et +) on reculé et n'occupent que 8 % des contrats (33 % en 2007).

Les CAV selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CAV en 2008	Part des CAV en 2007	Communes	Part des CAV en 2008	Part des CAV en 2007
ABYMES(LES)	14,1%	9,5%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	1,6%	1,0%
SAINTE-ROSE	8,4%	7,8%	PETIT-BOURG	1,6%	6,1%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	8,0%	7,2%	PETIT-CANAL	1,5%	1,0%
SAINTE-ANNE	6,1%	3,5%	POINTE-NOIRE	1,5%	3,2%
SAINT-CLAUDE	5,8%	2,6%	MOULE(LE)	1,2%	2,4%
BAIE-MAHAULT	5,6%	3,5%	SAINT-FRANCOIS	1,2%	1,7%
MORNE-A-L'EAU	5,2%	1,9%	BOUILLANTE	1,0%	2,0%
VIEUX-HABITANTS	5,0%	3,6%	SAINT-LOUIS	1,0%	0,5%
GRAND-BOURG	4,2%	1,8%	SAINT-MARTIN	0,8%	4,6%
GOSIER(LE)	4,0%	6,8%	GOYAVE	0,5%	1,3%
TROIS-RIVIERES	3,5%	1,9%	TERRE-DE-BAS	0,5%	0,3%
POINTE-A-PITRE	3,4%	4,9%	TERRE-DE-HAUT	0,3%	0%
BASSE-TERRE	3,1%	5,7%	PORT-LOUIS	0,2%	0,3%
BAILLIF	3,0%	2,8%	ANSE-BERTRAND	0,1%	1,9%
LAMENTIN	2,6%	3,9%	SAINT-BARTHELEMY	0%	0,4%
GOURBEYRE	1,7%	1,6%	VIEUX-FORT	0%	0,3%
DESIRADE(LA)	1,7%	1,0%	Communes hors du Dpt	0%	1%
DESHAIES	1,7%	1,6%	Total	100%	100%

Les contrats d'avenir sont moins nombreux dans les communes de forte densité économique mais davantage dans les communes rurales. C'est ainsi que le Moule, St-François, la collectivité de St-Martin, où la densité économique est importante, enregistrent quelques contrats CAV. A contrario, les communes de Capesterre-Belle-Eau, St-Claude Vieux-habitants, Trois-Rivières font parti des communes résidentielles ayant le plus grand nombre de CAV.

Source: ASP (ex-Cnasea), traitement SEPES

Que l'on soit en 2008 ou en 2007, les principaux employeurs demeurent les établissements publics d'enseignement (45 % des contrats), les associations (33 %) et les communes (18 %). De même, les proportions de contrats restent identiques pour ces mêmes années. Par rapport à 2006, la part des associations a progressé de 5 points au détriment des établissements publics d'enseignement.

En revanche, la durée moyenne des contrats s'est écourtée en passant 16,3 mois en 2007 à 15 mois en 2008.

Les structures qui ont souscrit un contrat d'avenir ont presque

toutes programmé des formations (99%, idem qu'en 2007). La nature des formations prévues est pour les deux tiers des formations « adaptation au poste », 20 % pour « acquisition de nouvelles compétences » et 12 % pour « remise à niveau ». Ces formations seront largement assurées en interne (88 %). Toutefois en termes d'accompagnement vers l'emploi, le nombre de contrats dédiés est peu élevé (seulement 23 % en 2008, 22 % en 2007). Le choix de la VAE est peu usité (10 % des contrats).

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ILES DU NORD

DIRECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNEL DE LA GUADELOUPE (DTEFP)

DIRECTION

RUE DES ARCHIVRES - GOURBEYRE - B.P.647 - 97109 BASSE-TERRE CEDEX TELEPHONE : 0590 80 50 50 - TELECOPÎE : 0590 80 50 00

BUREAU DE JARRY

IMMEUBLE RAPHAEL - ZAC DE HOUELBOURG SUD - LOT. N°13 Z.I. DE JARRY - 97122 BAIE-MAHAULT TELEPHONE : 0590 83 10 34 - TELECOPIE : 0590 83 70 75

BUREAU DE SAINT-MARTIN

20, rue de GALISBAY 97150 MARIGOT – SAINT MARTIN TELEPHONE : 0.590 29 02 25 - TELECOPIE 0.590 29 18 73

DIRECTEUR DE PUBLICATION

URBAIN ARCONTE

REDACTION

SERVICE, ETUDE, PROSPECTIVE, EVALUATION, STATISTIQUE (SEPES)
COURRIEL: dd971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr

IMPRESSION

ANTILLES-IMPRIMERIE

DEPOT LEGAL

Novembre 2009





MINISTÈRE DE L'ÉCONO DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÈ